

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

*Université Abderrahmane MIRA de Bejaia*

*Faculté de Lettres et sciences humaines*

*Département des sciences sociales*



## **THEME**

**Les accidents du travail causes, et effets sur  
l'entreprise. Cas pratique ALCOVEL  
d'Akbou**

*Mémoire de fin d'Etudes*

*En vue de l'obtention du diplôme de Master*

*Option Organisation du travail et GRH*

**Préparée par :**

**M<sup>elle</sup> : BOUKHATA Nacéra**

**Encadré par :**

**M : MELLOUD Sid Ali**

*Année universitaire : 2012/ 2013*



# Remerciements

## *Remerciements*

*Nous remercions, dieu le très haut qui nous à procuré du courage,  
et de la volonté pour pouvoir mener ce travail à terme.*

*Un chaleureux remerciement à notre promoteur M « **Melloud** »  
trouvez ici l'expression de nos sincères, et très vifs remerciements  
non seulement pour avoir accepté de diriger notre mémoire de master,  
mais aussi pour votre disponibilité, votre dévouement et votre rigueur  
scientifique.*

*A tous les membres du jury, pour avoir accepté de juger ce travail;  
sachez que nous vous serons reconnaissantes pour toujours.*

*Sans oublier le personnel du C.F.O. d'ALCOVEL d'Akbou, pendant  
toute notre formation.*

*Merci à tous ceux, qui nous ont soutenus pour l'achèvement de ce travail.  
Du fond du cœur merci à tous.*

**Nacéra**

# Dédicaces

*« Rien n'est aussi bien à offrir, que le fruit d'un labeur qu'on dédie du fond du cœur, à ceux qu'on aime et qu'on remercie en exprimant la gratitude et la reconnaissance durant toute notre existence ».*

*A ceux, qui m'ont accompagné durant les moments les plus rudes de ce long parcours de mon éducation. Ceux qui, ont fait preuve de leur plus copieux desseins pour me permettre de goûter le fardeau, de ce monde et de chercher la voie de ma vie, avec leurs précieux conseils, dont je devrais incessamment être de grande compétence, et motivation. Cependant, je prie Dieu le miséricordieux qu'il vous porte récompense, car la mienne ne sera guère complète.*

*A mes très chers parents (Idir et Hdjila)*

*A mon frère, « Hakim ».*

*A mes meilleurs et précieux chères sœurs Kahina, sa petite famille, et ses adorables anges « Salas et Dassine », Wazna, Soria, Lamia, Silia, Wassima et Chabha. Qui m'ont soutenu.*

*A mes chère amis (es) qui m'ont donné leurs amitiés: Nadia, Siham, Fatiha, et sans oublier les autres.*

*A tous ceux qui m'on aider de près ou de loin et à toute la promotion GRH.*

*Nacéra*

## Les abréviations :

Les abréviations	Le sens
<b>AL.CO.VEL</b>	Algérienne des cotonnades et des velours.
<b>PDG</b>	Président Directeur Général.
<b>DGA</b>	Directeur General Adjoint.
<b>DCA</b>	Direction Commercial Approvisionnement.
<b>DPM</b>	Direction Production et Maintenance.
<b>GRH</b>	Gestion des Ressources Humaines.
<b>SDRH</b>	Sous Direction des ressources humaines.
<b>SFRA</b>	Service Formation, Recrutement, et Archivage.
<b>SMG</b>	Service Moyens Générale.
<b>SP</b>	Service personnel.
<b>SPA</b>	Société Par Action.
<b>C.S.P</b>	Catégorie socioprofessionnelles.
<b>C</b>	Cadres.
<b>A.M</b>	Agents de maitrise.
<b>A.E</b>	Agents d'exécution.

## La liste des tableaux :

<b>Tableaux</b>	<b>Les titres des tableaux</b>	<b>Page</b>
<b>N° 01</b>	la répartition de l'échantillon étudié selon le sexe	<b>74</b>
<b>N° 02</b>	la répartition de l'échantillon étudié selon l'âge	<b>75</b>
<b>N° 03</b>	la répartition de l'échantillon étudié selon la situation familiale	<b>76</b>
<b>N° 04</b>	La répartition de l'échantillon étudié selon le niveau d'instruction	<b>77</b>
<b>N° 05</b>	la répartition selon le statut professionnel de l'échantillon	<b>78</b>
<b>N° 06</b>	la répartition selon l'ancienneté de l'échantillon	<b>79</b>
<b>N° 07</b>	la répartition selon le lieu de résidence de l'échantillon	<b>80</b>
<b>N° 08</b>	le rapport entre la survenance des accidents du travail chez les catégories d'âge et les C.S.P.	<b>81</b>
<b>N° 09</b>	la relation entre les C.S.P et la nature des accidents rencontrés chez les plus âgés:	<b>83</b>
<b>N° 10</b>	la relation entre l'âge et la survenance des accidents	<b>84</b>
<b>N° 11</b>	la relation entre les C.S.P. et l'exposition aux risques	<b>85</b>
<b>N° 12</b>	le rapport entre les C.S.P et les catégories d'âges	<b>87</b>
<b>N° 13</b>	le rapport entre l'âge et les causes des accidents de travail	<b>88</b>
<b>N° 14</b>	le rapport entre l'âge et les types d'accident de travail subi par les plus âgés.	<b>90</b>
<b>N° 15</b>	le rapport entre le sexe et la survenance des accidents du travail.	<b>93</b>
<b>N° 16</b>	le rapport entre le sexe et C.S.P dans la survenance des accidents du travail.	<b>94</b>
<b>N° 17</b>	le rapport entre le sexe et le type d'accident rencontré.	<b>95</b>
<b>N° 18</b>	le rapport entre le sexe et le respect des consignes et règles de la sécurité.	<b>96</b>

<b>Tableaux</b>	<b>Les titres des tableaux</b>	<b>Page</b>
<b>N° 19</b>	le rapport entre la C.S.P et la survenance des accidents chez les hommes.	<b>97</b>
<b>N° 20</b>	le rapport entre la survenance des accidents chez les femmes et les C.S.P.	<b>98</b>
<b>N° 21</b>	La relation entre les causes de la survenance des accidents chez les hommes et la C.S.P.	<b>99</b>
<b>N° 22</b>	l'avis des femmes sur les causes des accidents de travail en rapport avec la C.S.P.	<b>100</b>
<b>N° 23</b>	la relation entre les catégories d'ancienneté et la survenance des accidents.	<b>103</b>
<b>N° 24</b>	la relation entre l'état des conditions de travail et la survenance des accidents du travail chez les anciens travailleurs.	<b>105</b>
<b>N° 25</b>	le rapport entre les C.S.P. et la survenance des accidents selon les catégories de l'ancienneté.	<b>106</b>
<b>N° 26</b>	la relation entre la survenance des accidents du travail et le niveau d'instruction chez les anciens travailleurs.	<b>108</b>
<b>N° 27</b>	le rapport entre la C.S.P et la survenance des accidents chez les anciens travailleurs.	<b>110</b>
<b>N° 28</b>	la relation entre les C.S.P et les causes des accidents du travail chez les anciens travailleurs	<b>111</b>
<b>N° 29</b>	la relation entre la C.S.P et la survenance des accidents chez les travailleurs qui effectuent de tâches routinières	<b>112</b>

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
--------------------------	----------

## **Chapitre 1 : l'approche méthodologique de la recherche**

### **Section I :**

1. Problématique.....	5
2. Hypothèses.....	10
3. Études antérieures.....	11
4. Définition des concepts clés.....	25

### **Section II :**

<b>I. Méthodes et techniques utilisées.....</b>	<b>33</b>
1. La méthode utilisée .....	33
2. Les techniques utilisées.....	34
2.1. Prés-enquête.....	34
2.2.L'entretien.....	34
2.3.Le questionnaire.....	35
➤ Le questionnaire auto-administré.....	35
➤ Le questionnaire interview.....	35

<b>II.L'échantillonnage.....</b>	<b>36</b>
----------------------------------	-----------

➤ La taille de l'échantillon.....	36
-----------------------------------	----

## **Chapitre 2 : l'approche théorique de la recherche**

### **Section 1 : Les accidents du travail causes et effets, dans l'entreprise**

<b>Préambule.....</b>	<b>38</b>
-----------------------	-----------

1-Historique du régime des accidents du travail.....	38
--	----

2-Les types d'accidents du travail.....	41
---	----

2-Les éléments constitutifs de l'accident.....	42
--	----

a- Poste de travail.....	43
--------------------------	----

b- Le temps du travail.....	43
-----------------------------	----

c-Type de lieu.....	43
---------------------	----

d- Type de travail.....	43
-------------------------	----

e- Activité physique.....	44
---------------------------	----

3-Analyse de l'accident de travail.....	44
---	----

4- Causes des accidents.....	45
------------------------------	----

5-Effets de l'accident .....	49
------------------------------	----

5-1-Sur le fonctionnement.....	59
--------------------------------	----

5-2- Sur le salarié.....	50
--------------------------	----

<b>Conclusion.....</b>	<b>50</b>
------------------------	-----------

### **Section II : Les plus importantes théories qui analysent les accidents de travail**

Préambule.....	51
----------------	----

1-Modèle de processus.....	51
----------------------------	----

1-1 Théorie de dominos.....	51
-----------------------------	----



2-Modèle de causalité.....	54
2-2- Théorie de causation.....	54
3- Modèle de comportement.....	56
3-1-Théorie de la prédisposition aux accidents.....	56
4- D'autres théories.....	58
4-1- Théorie d'accident du travail par action.....	58
4-2-Théorie de l'accident normal.....	59
4-3-Modèle sociologique.....	60
4-4-Modèle de l'accident selon Hollnagel.....	61
<b>Conclusion.....</b>	<b>63</b>

### **Chapitre III : la présentation de l'organisme d'accueil et les caractéristiques de l'échantillon**

1-Historique de l'organisme :.....	65
a)- Présentation L'entreprise mère (SONTEX) :.....	65
b)-Présentation de l'organisme d'accueil (AL.CO.VEL) : .....	66
c)-Données générales : .....	66
1-2-Nature juridique de l'entreprise : .....	67
D)- Processus de réalisation des produits finis au niveau du complexe : .....	68
1.3. Organisation administrative du complexe : .....	69
e)- Direction commerciale et approvisionnement : .....	70
f)- Direction production et maintenance : .....	70
1-4- Processus production au niveau du complexe.....	71

## **Chapitre IV : analyse et interprétation des résultats.**

1-Les résultats de la recherche.....	<b>91</b>
a- Les résultats de la première hypothèse.....	<b>91</b>
b- Les résultats de la deuxième hypothèse.....	<b>101</b>
c- Les résultats de la troisième hypothèse.....	<b>114</b>
2- Les résultats finaux.....	<b>116</b>
❖ Conclusion.....	<b>118</b>
❖ Liste bibliographique	
❖ Annexe	

## Introduction :

L'homme et la femme adultes, passent plus du tiers de leur existence à leur poste de travail ! Ils y sont soumis à un environnement dont le type, la qualité et l'intensité des nuisances varient selon le travail effectué, de l'outil et des machines utilisées.

« Le travail est une activité de l'homme appliqué à la production, la création et à l'entretien de quelque chose ». <sup>1</sup> Donc le travail est vital pour l'être humain, pour cela depuis son apparition, il investit son effort physique, et moral afin de satisfaire ses besoins économiques sociaux et psychologique.

« Le travail donc peut provoquer des effets néfastes pour la santé des travailleurs, et ça à cause des mauvaises conditions de travail tels que la conception du matériel et de l'environnement »<sup>2</sup>.

Donc une ou plusieurs nuisances, peuvent avoir des influences néfastes sur la sante des travailleurs telles que : maladie, gêne diminution de la motivation et les risques des accidents.

En outre, ces mauvaises conditions de travail ont encouragé les pouvoirs publics à prendre des mesures appropriées et limiter ainsi certains risques.

Car, la santé et la sécurité au travail sont, aujourd'hui, l'objet d'enjeux très importants en termes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Donc il nécessaire, de prendre en compte le facteur humain comme étant une ressource stratégique et un enjeu essentiel pour l'organisation, l'exercice d'une activité professionnelle expose à des risques d'accidents ou maladies ayant parfois des conséquences durables sur les capacités du travailleur et les revenus de la victime, ainsi que le climat économique et social de l'entreprise.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>LEWIS, Larousse de la langue française, édition Larousse Paris, 2002.

<sup>2</sup> NICHANE Magrossiant, guide pratique des risques professionnel, édition Dunas, Paris, 2003, P07.

<sup>3</sup> ALAIN Harly, accident et maladie professionnel, 3<sup>eme</sup> édition, Masson Paris, 200. P05

Toute enquête sur les accidents de travail devrait, d'abord et avant tout, viser à définir les causes fondamentales de l'accident afin d'empêcher qu'il ne se reproduise, plutôt que de viser à se conformer en tous points à une méthode d'enquête bien définie.

Le but premier est de trouver des faits pouvant conduire à l'adoption de mesures précises, et non de jeter le blâme sur quelqu'un. Il faut toujours rechercher les causes fondamentales, et non se limiter à consigner le déroulement de l'événement.

A partir des résultats de ces recherches, on a eu l'idée de faire une étude sur les accidents du travail leurs causes et leurs effets sur l'entreprise. Cette étude recèle une grande importance, puisqu'elle permet de mettre toute la lumière sur le phénomène en question. Elle permet entre autres de :

- comprendre ce phénomène à travers les diverses déclarations des travailleurs, notamment celles en relation avec l'environnement de l'entreprise : malaise au travail, les pénibilités, la non reconnaissance, l'harcèlement etc.
- Approfondir nos connaissances dans le domaine.

La présente recherche a pour objectif de savoir, si « les accidents de travail ont un effet négatif sur l'entreprise », à travers la confirmation des hypothèses proposées à l'occasion de cette étude. Ceci étant cette étude a connu beaucoup de problèmes liés au :

- Manque de travail sur le sujet des accidents dans l'entreprise.
- La difficulté de travailler sur le thème en question qui paraît comme un sujet tabou en sein de l'entreprise.
- La difficulté de travailler dans un milieu majoritairement masculin.

Afin de cerner la question, des accidents de travail au sein de l'entreprise publique « A LCOVEL », nous présentons ce mémoire sous la forme suivante : un mémoire qui est constitué de deux parties, une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique contient de deux chapitres qui sont comme suit :

Le premier chapitre concerne l'approche méthodologique de la recherche, et le deuxième chapitre porte sur l'approche théorique de la recherche qui sont à leur tour divisée en deux sections : la première section concerne les accidents du travail causes et effets, au sein dans l'entreprise. La deuxième section concerne les plus importantes théories qui analysent les accidents de travail. Pour ce qui est de la partie pratique un chapitre concerne la présentation de l'organisme d'accueil et les caractéristiques de l'échantillon, et enfin le deuxième chapitre est consacré à l'analyse et interprétation des résultats de recherche collectés auprès des travailleurs d'ALCOVEL.

***L'approche***  
***Méthodologique***

## 1. Problématique :

Depuis la multiplication des accidents du travail, de nombreuses études ont été faites dans les entreprises. Effectuées sur les causes de ces accidents. Ces études ont conclu à l'existence de nombreux facteurs qui sont propices à la survenance des accidents du travail.

2,2 millions de femmes et d'hommes dans le monde, meurent chaque année d'un accident. Tandis que 270 millions de personnes souffrent d'une maladie d'origine professionnelle, ce qui représente un coût humain, économique et social énorme pour la communauté mondiale.

En Algérie l'accident du travail fait partie intégrante des différents événements pouvant survenir en entreprise, elle est présentée donc sous plusieurs formes. Des dizaines de milliers de cas d'accident du travail sont enregistrés chaque année en Algérie, en effet 50 000 accidents de travail surviennent chaque année dont 7000 cas sont des accidents jugés graves, ce constat a été établi par CNAS en 2005. Ce chiffre progresse chaque année d'une moyenne de 14 % tous les 04 ans, selon une étude établie par **Mm Fatima ABADIA** Médecin conseillère à la CNAS, 80 % des victimes sont de sexe masculin.<sup>1</sup>

Les déterminants sociaux et environnementaux de la santé au travail recouvrent une variété illimitée de facteurs, une réalité multidimensionnelle à la fois dans les causes de dégradation de la santé et dans leurs conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise.

C'est difficile de mettre sur le même plan un accident du travail ou une maladie professionnelle imputable, du moins en apparence, à la dangerosité physique, mécanique ou chimique d'une activité. D'une part, et des pathologies due à un terrain

---

<sup>1</sup>Fatima ABADLIA, CNAS : statistique des accidents du travail et des maladies professionnelles, Alger – 30 lotissement de val d'Hydra, lot N° 50 –Hydra, 2007.

individuel propice, d'autre part, c'est à dire à une fragilité physiologique ou psychologique inhérente à la personne ou résultant d'un climat relationnel pathogène.

Dans le premier cas, la relation de cause à effet peut être établie de manière tangible selon une corrélation directement somatique, «objectivée » et répertoriée administrativement ce qui est rassurant pour le fonctionnaire du système de santé publique. Dans le second, la subjectivité ou l'ambiguïté du diagnostic domine à travers une combinaison de facteurs qui ne peut se permettre d'exclure la dimension psychologique.

C'est dans ce sens, en Algérie, qu'il a été procédé à la mise en place du Conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail, de l'Institut national de prévention des risques professionnels et l'organisation professionnelle relative aux accidents du travail. A noter que plusieurs textes réglementaires d'application de loi, assignant à l'employeur la plus importante charge en matière de prévention sanitaire, de sécurité et de médecine de travail, ont été promulgués au cours de l'année 2005.

En Algérie , le Code du travail décrit les principes généraux relative aux accidents du travail, pour définir les voies et les moyens ayant pour but d'assurer aux travailleurs les meilleures conditions en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail, et de désigner les personnes responsables et organismes employeurs chargés de l'exécution des mesures prescrites. <sup>1</sup>

« Les dispositions de la présente loi sont applicables à tout organisme employeur, quel que soit le secteur d'activité auquel il appartient ». <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Code de travail Article 1<sup>er</sup>: « La loi 88-07 du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail. In Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire n°4.P.189.In, www, JORADP.dz.

<sup>2</sup> Article 1<sup>er</sup> code de travail : Ibid. p.190.



Pour mieux comprendre ce phénomène, l'entreprise pris en compte toujours, a fin de réaliser ses objectifs, telle que secteur d'activité, service, atelier, etc.

C'est pour cela, elle cherche aussi à satisfaire les besoins des salariés, en leur assurant un milieu de travail favorable à travers l'amélioration des conditions de travail et d'hygiène et de sécurité, on analysant les accidents pour éviter, les évaluer et les combattre à la source ; supprimer ou diminuer le danger, planifier la prévention, privilégier la protection collective à la protection individuelle ; donner des instruments appropriées aux agents (formation en matière d'hygiène et de sécurité, organisation et mise en place des moyens adaptés).

Mais l'existence des hygiènes et sécurités au travail, n'engendre pas toujours la bonne situation de l'entreprise, l'ouvrier aussi à une part de la responsabilité, on respectant les lois, on utilisant les moyens de protection fournis (chaleur, tenue, gants, casque), on s'intéressant aux informations données par les responsables, et les formations fournis à fin de s'adapter au travail.

L'accident du travail, est considéré comme, quelque soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise »<sup>1</sup>.

Les mesures de prévention sont souvent vécues comme une contrainte dans le milieu professionnel, que ce soit pour leur coût financier, pour la charge de travail supplémentaire pour l'inconfort qu'elles entraînent. Il est donc important de bien choisir l'équipement associé au travail du salarié et de lui imposer immédiatement des règles de sécurité.

---

<sup>1</sup> MICHEL Bùhl.ANGLO Cacelletta ; accident de travail. Maladie professionnelle, 2me édition, DELMAS, Paris, 2004.p.9

Le modèle du processus, selon Heinrich (1931) une blessure accidentelle résulte généralement d'une chaîne d'événements qui se produisent dans un ordre fixe, logique et invariable dans le temps.

Les événements sont liés de sorte que chaque événement dépend de celui qui le précède et est la cause de celui qui succède, leur enchaînement est comparé à celui d'une rangée de dominos mis debout de sorte que la chute en cascade de toute la rangée. Et selon lui, les travailleurs prennent différentes positions et attitudes dangereuses face aux facteurs de risques (la nature de tâche)<sup>1</sup>.

Modèles de causalité ont été proposés à l'égard des accidents, la théorie de causation, depuis la théorie des dominos d'Heinrich jusqu'à la méthode sophistiquée appelée MORT (pour management Oversight and Risk Tree).

Ce modèle plus simple présenté les causes de tout accident peuvent être regroupées en cinq catégories : Tâche, Matériel, Environnement, Main-d'œuvre et Gestion. Lorsque ce modèle est utilisé, les causes faisant partie de chaque catégorie.<sup>2</sup>

Le modèle du comportement, la théorie de prédisposition, cette approche axée sur le comportement de l'individu, a été l'une des premières à être utilisée pour expliquer la survenance d'accidents du travail. Ce modèle vise à vérifier si le comportement humain peut être considéré comme le principal facteur dans l'avènement d'un accident. Plusieurs théories ont été élaborées sous cette approche, chacune d'elle accuse en tant que caractère ou un comportement personnel chez les travailleurs.

<sup>1</sup> Heinrich H.W.: Industrial Accident Prevention, édition McGraw-HILL Book, New York 1950. P.11.

<sup>2</sup> Voir dans les plus importantes théories, p 55.

En 1962, Newbold suivant les travaux préliminaires de Greenwood et Woods, comme eux, elle confirme qu'un sous groupe de travailleurs était confronté fréquemment aux accidents que le reste des travailleurs et que le nombre de ces accidents diminuait avec l'âge et les années d'expérience.

En effet, de nombreuses recherches ont été menées afin de faire ressortir les facteurs humains significatifs de l'accident du travail. Selon le BIT<sup>\*1</sup>, ces accidents peuvent avoir traits à : des caractéristiques individuelles, des éléments de personnalité, des déterminants sociaux et bien d'autres facteurs.

Ces caractéristiques sont essentiellement des indicateurs statistiques sur les accidents du travail, ventilés selon certaines caractéristiques des salariés, parmi lesquels nous retrouvons : le sexe, l'âge, l'expérience, l'ancienneté, secteur d'activité, catégorie socioprofessionnelle, et la formation des travailleurs.<sup>2</sup>

C'est ce que nous allons essayer de voir à travers cette étude, les principaux « causes des accidents de travail et leurs effets sur l'entreprise », où on a tenté de poser la question suivante « **Quelle est la réalité des causes des accidents de travail et leurs effets sur l'entreprise ?** »

Notre objectif principal c'est de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que l'âge des travailleurs a un impact sur la fréquence des accidents du travail?
- Est-ce que le sexe joue un rôle déterminant dans la survenance des accidents ?
- Est-ce que les accidents du travail varient selon le facteur de l'ancienneté?

---

<sup>1</sup> BIT : Bureau International du Travail.

<sup>2</sup> Voir dans les plus importantes théories, p57.

**Les hypothèses :**

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous baserons notre réflexion sur les hypothèses suivantes :

- L'âge des travailleurs a un impact sur la fréquence des accidents du travail.
- Le sexe joue un rôle déterminants dans la survenance des accidents.
- La survenance des accidents varie selon le facteur de l'ancienneté.

## II. études antérieures :

Les accidents du travail, sont les concrétisations les plus répandues des risques professionnelles. Ils sont nombreux et variés, certains sont bénins et sans conséquences. Par contre un nombre important d'entre eux est grave, voir mortel ceci sans négliger l'impact financier, social et moral de ce phénomène.

Le concept accident du travail, évolué avec l'évolution du contexte économique et social. Par conséquent, l'étude des accidents du travail nécessite une recherche approfondie des causes de survenances. Pour cela, plusieurs théories formulées afin d'expliquer et d'étudier la survenance des accidents du travail.

Les différentes théories ayant traité les risques professionnels, distinguent plusieurs facteurs déterminants (humains, organisationnels et techniques) qui provoquent les accidents du travail, et diverses conséquences économiques et sociales, sur le travailleur, l'entreprise et la nation.

Les effets des accidents du travail, se situent à différents niveaux des processus qui lient la victime à son environnement professionnel, social et familial. Ces effets, résultants de plusieurs facteurs qui opèrent en concomitance, appariassent comme étant multiformes (directs et indirects). Ils s'accrochent à :

- ❖ Un effet d'opportunité économique et sociale
- ❖ Un effet de réparation de la force de travail.

L'effet d'opportunité économique et sociale exprime le manque à gagner subi par l'entreprise, et par l'économie tout entière du fait de l'exclusion du processus, de production d'un travailleur productif.

Ce manque à gagner s'exprime, en nombre de journées de travail perdues qui s'accompagne généralement de perturbation au niveau des systèmes de production. De plus, ce coût exprime aussi le manque à gagner subi par la communauté du fait de la réduction à des degrés divers, de l'espérance de vie des accidentés tout en suscitant un vieillissement prématuré, de leur force du travail.

## **1-Les qualifications des accidents :**

Plusieurs conditions, sont donc nécessaires pour la qualification d'accident du travail :

- il doit s'agir d'un accident, c'est-à-dire d'un évènement d'apparition soudaine et brutale ;
- il doit exister une lésion corporelle, quelle que soit son importance ;
- l'accident doit survenir par le fait ou à l'occasion du travail. La victime doit être placée sous la subordination juridique d'un employeur et l'accident survenir soit au cours de la réalisation du travail, soit à l'occasion de celui-ci (accident lors d'un déplacement professionnel ou d'une mission).<sup>1</sup>

### **1.1Le fait accidentel :**

L'accident du travail est caractérisé par, l'action soudaine et violente d'un élément extérieur.

#### **❖ La cause extérieure :**

La cause extérieure signifie, une cause extérieure à la constitution organique et physique du traumatisme, ou lésion de l'organisme, mais dépendante du travail.

---

<sup>1</sup> PAK Robert, Accident du travail, guide pratique médico- administratif et juridique, p.3.

L'accident peut avoir des origines très diverses liées à des agents physique (chocs, chutes, efforts violents déchirures musculaires, entorses), chimiques (intoxication, acide), thermiques (froid, insolation), acoustique (détonation, bruits répétés) ou psychologique (attaques, violence physiques).

❖ **La notion de soudaineté :**

L'accident est un élément, fortuit et imprévisible, dont la soudaineté est le seul élément qui le caractérise.

❖ **La notion de violence :**

La notion de violence est relative, à la notion de soudaineté. La jurisprudence admet que l'accident peut résulter d'un geste normal, accompli dans l'exercice du travail.

Cela est d'autant plus facile à appréhender que, l'activité professionnelle comporte des travaux pénibles, ou nécessite de la force (manutention, port de charge), mais reste médialement moins évident dans le cas contraire, par exemple pour le travail du bureau (sauf accident), ou le travail purement intellectuel. Or, l'accident peut aussi découler d'un dysfonctionnement interne de l'organisme de toute nature découlant d'un événement soudain. Par exemple : une lombalgie, une entorse, une crise cardiaque,....

❖ **La matérialité de l'accident :**

L'accident doit être, causé par un élément matériel bien déterminé (électricité, élément chimique, etc.).<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ibid. p. 4.

**❖ Le préjudice corporel :**

Le risque professionnel, ne vise que les accidents corporels portant atteinte à la santé ou à l'intégrité physique du travailleur. L'événement soudain subi par l'assuré doit avoir de conséquences sur l'organisme de la victime, puisque la lésion corporelle.<sup>1</sup>

**❖ Le lien de causalité entre le fait accidentel et le préjudice corporel :**

C'est le rapport, entre l'accident et la lésion constatée. Cette responsabilité incombe à la médecine conseil de l'organisme de sécurité social. La preuve d'imputabilité de l'accident aux lésions, peut être établie par des témoins, mais à défaut de témoins, il est possible de reconnaître la matérialité de l'accident, si la preuve est administrée d'une relation entre la lésion ou l'affection, dont souffrent la victime et les circonstances de l'accident.

L'accident sera retenu, lorsqu'il aggrave un état pathologie préexistant, dont une preuve est exigée. Ce qui exclut l'évolution spontanée, d'un état propre à l'individu, antérieur mais dont le travail n'a joué aucun rôle. En cas de Décès de la victime, la caisse, pour rechercher la relation entre l'accident et le Décès, peut demander une autopsie de la victime. C'est le rapport entre l'accident et la lésion décrite, le problème sera soumis au médecin conseil de la sécurité social ».<sup>2</sup>

**2. Les facteurs déterminants des accidents du travail :**

Les accidents du travail en Algérie, empruntent leur origine à plusieurs facteurs humains, organisationnels et techniques.

<sup>1</sup> Durand C. le travail enchaîné, collection sociologie, édition du Seuil, Paris 1978, p. 92.

<sup>2</sup> .MICHEL Bühl. ANEGELO Castelletta, Op. cit, p.p. 79-80.



## 2.1. Les facteurs humains :

Les qualités personnelles du travailleur, influencent largement sa prédisposition aux accidents comme, le confirme les théories présentées dans le chapitre 1 de ce présent travail.

- **Le sexe :**

Les accidents du travail en Algérie, touchent en majeure partie les hommes avec 92 % des cas enregistrés en 2006. Cette situation résulte de la nature des travaux occupés par les hommes, qui sont généralement plus risqués et dangereux, que ceux des femmes. Les 8% de femmes sont des enseignantes, secrétaires et beaucoup plus des femmes de ménage. Il existe des métiers réservés pour les hommes, et d'autres par contre dominés par les femmes.

- **L'âge :**

Les accidents du travail, sont plus fréquents chez la tranche d'âge allant de 40-50 ans avec 20,4%, en moyenne des accidents du travail déclarés. Selon l'inspection du travail, c'est la tranche d'âge la plus dominante, précisément dans le domaine du bâtiment et travaux publics. En dehors de la tranche d'âge 40-50 ans, les accidents sont relativement faibles surtout chez les travailleurs de moins de 20 ans avec 1,8%, qui regroupent généralement les apprentis et manœuvres, qui exécutent les tâches les moins risquées, et sont des jeunes affectés des centres de formation professionnelle vers les entreprises, et ne représentent pas une masse importante des travailleurs. <sup>1</sup>

- **L'expérience :**

La répartition par la CNAS, des accidents du travail selon l'expérience des travailleurs, montre une fréquence élevée des accidents chez les travailleurs, ayant acquis une expérience comprise plus de 16 ans, soit plus de 50% des cas enregistrés.

---

<sup>1</sup> Fatima ABADLIA. C.N.A.S. Op.cit. 2007.

Cette tranche d'expérience, coïncide avec la tranche d'âge la plus touchée par les accidents du travail (40-50 ans). Ces travailleurs à expérience élevée, plus ils maîtrisent le travail plus ils négligent, certaines mesures et condition de sécurité. Les travailleurs à expérience dépassant les 16 ans, maîtrisent mieux leurs travail et les risques, qui leurs sont liés grâce à l'expérience et le sens de la responsabilité, qu'ils développent avec l'âge.

Par ailleurs, d'après Hémon D ; l'ancienneté génère un effet « de dose » d'exposition sur le travailleur, celui-ci se trouvant régulièrement exposé aux accident agents nocifs, par la durée et l'intensité de l'exposition aux facteurs de risque définir le type, la fréquence et la gravité des maladies développées » .<sup>1</sup>

### • La formation professionnelle :

Le profit de qualification professionnelle des travailleurs, influence largement sur la fréquence des accidents. Selon les statistiques nationales des accidents du travail de la CANS (2007), après de 28% en moyenne des accidents ont été chez la catégorie d'ouvriers spécialisés (OS), ce qui nous permet de constater, que les ouvriers exerçant un travail manuel ou sur des machines (outils spéciaux), sont les plus exposés aux risques professionnels.

Les manœuvres affichent, une hausse continue de la fréquence des accidents du travail, du fait de l'importance de leurs effectif (puisqu'ils sont sollicités dans les différentes branches et domaines d'activités).

---

<sup>1</sup> Hémon D : relation Dose-effet en pathologie industrielle. In, Lazarl, pathologie industrielle, approche épidémiologique édition Flammarion médecine science, Paris 1979. p.319.

Ces travailleurs reçoivent généralement, des formations courtes destinées à leurs faire apprendre les principes de leurs métiers, qu'ils apprennent parfois sur le terrain (par application).<sup>1</sup>

Les formations professionnelles, des instituts et des centres de formations professionnelles, en Algérie ne prévoient malheureusement pas des programmes de formations sur l'hygiène, et la sécurité au travail. Le défaut de formation augmente et les risques menaçant ces travailleurs qui ignorent leurs dangers.

La méconnaissance des risques, rend les travailleurs moins prudents et parfois irresponsables, ce qui explique le fait que dans plusieurs des cas, les travailleurs ne portent pas les moyens de protections individuelles, dans des tâches très risquées pour des raisons de confort.

Ce qui montre la relation de cause à effet, entre le profil de qualification professionnelle de la force du travail, et la fréquence accidentelle se rapportant au niveau de formation professionnelle. <sup>2</sup>

## **2.2. Les facteurs psychophysiques :**

Les statistiques nationales des accidents du travail de la CNAS, en fonction de l'ordre chronologique, nous permettent de constater que la principale cause de survenance des accidents, soutenue par « Corlett », est la fatigue.

La fréquence des accidents, est très élevée durant les premiers jours de la semaine de travail (samedi), enregistre le plus grand nombre d'accidents (38%).

---

<sup>1</sup> Amari S.M, et lamara Mahamed A : Les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles, communication à la journée d'études 25- 30 Décembre 2007 CNAS-INPRP, p.18.

<sup>2</sup> Bouras .J . Essai d'évaluation des seuils de prise en charge et de l'impacte économique des accidents du travail et des maladies professionnelles, revue du CREAD, spécial économie de santé n° 34 mai 1995, Alger. p.15

Ensuite une tendance, à la baisse les autres journées ouvrables avec une reprise le dernier jour, le mercredi (15%), et même, sur les lieux de travail, dû au manque de concentration et fatigue de fin de semaine.

Les accidents de travail, du week-end (jeudi, vendredi) sont rares, seules les équipes de sécurité, et entretien assurent la permanence au niveau des entreprises. Le plus grand nombre d'accidents de travail (45%), survient pendant les trois premières heures de travail, avec un pic vers 11 heures (28,5%) ; nous pensons en premier lieu à une hypoglycémie, et ses effets secondaires (baisse de la concentration et maladresse).

La fatigue accumulée, réduit la prudence des travailleurs, et augmente les possibilités de survenance d'accidents. Quant aux derniers heurs de la journée, qui correspondent au travail de nuit. La fréquence accidentelle est très faible, du fait du ralentissement de l'activité dans la nuit.

Les statistiques nationales des accidents de la CNAS confirment, que le nombre d'accidents est très relativement, élevé après 2 et 3 heures successive de travail. Cette phase correspond au rendement accru, et au dynamisme élevé des travailleurs. Ainsi, on peut conclure que la fréquence des accidents, est très relative au rythme du travail, et la capacité physiologique des travailleurs, ou la fatigue rend les travailleurs moins attentifs, moins rapides et moins prudents, comme le confirme le BIT. Cette répartition converge, avec celle des accidents selon l'heure de l'accident, c'est-à-dire, la période allant de 2 à 3 heures de travail correspond aux horaires de 10 à 12 heures, et ceux de 15 à 16 heures. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Fatima ABADLIA. C.N.A.S Op.cit. Alger .2007.

Ainsi, les accidents du travail se produisent, suite à l'épuisement des énergies des travailleurs, lors de leurs rendement maximal, et de leurs dynamisme accru au travail, et aux condition de vie attachées à la reproduction de la force de travail, comme le niveau de satisfaction qualitative, et quantitative des besoins correspondant (alimentation, loisir, logement, transport, soins médicaux).<sup>1</sup>

### 2.3. Les facteurs organisationnels :

Les accidents du travail en Algérie, ont évolué avec l'évolution de la conjoncture économique du pays. Cette évolution, a été liée au développement de certaines branches d'activités risquées relative, à l'organisation interne du travail. Ces branches sont essentielles le bâtiment, métallurgie interprofessionnelle et travaux publics, qui partagent près de 70% des accidents enregistrés en 2007.

Les principaux facteurs contribuant, à la concentration des accidents dans ces secteurs d'activités sont :

1. L'essor de l'économie Algérienne, à partir de 2000 à entrainé une augmentation du nombre des travailleurs, dans les trois branches. En effet, le marché du bâtiment, métallurgie et travaux publics, ont vu leurs extensions grâce aux grands projets de construction, accaparant 75% du budget du plan de soutien à la relance économique.<sup>2</sup>
2. Le secteur du bâtiment et travaux public, capte près de 20% de la population active occupée, et contribue en moyenne avec près de 20% du produit intérieur brut (PIB) ;<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Bouras, J. Op cit. p.86.

<sup>2</sup> Ambassade de France en Algérie : mission économique «Algérie ; la nouvelle donne économique », 24 janvier 2005. p.9.In, ww.ladocumentationfrancaise.fr.

<sup>3</sup> Abdmezian c : l'OPREBTPH et la prévention des risques professionnelles dans le secteur du BTPH, communication dans la journée d'information et de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels, 29 octobre 2006 Alger. p.8.

3. La concentration élevée des travailleurs, dans la branche interprofessionnelle, qui représente plus de 60% du total des travailleurs affiliés à la CNAS en 2007
4. La dangerosité du travail, dans les secteurs bâtiment, métallurgie et travaux publics ;
5. L'absence d'une politique de prévention, dans la majorité des entreprises du secteur BTP. En effet, en 2005, 65% des travailleurs, ne disposent d'aucun moyen de protection individuelle.<sup>1</sup>
6. L'insuffisance en matière de maintenance, et vérification des équipements aux critères de sécurité.

## 2.4. Les facteurs techniques :

Plusieurs éléments techniques, influencent la fréquence accidentelle en Algérie. Selon les données de la CNAS, le principal facteur technique à l'origine des accidents de travail, est les chutes de hauteurs qui occasionnent plus de 20% en moyenne des accidents avec interruption du travail.

La proportion élevée, des chutes avec dénivellation, est relative au développement de la branche bâtiments et travaux publics, caractérisée par ce risque. Quant aux accidents aux, accidents mortels, ils ont causés essentiellement par les véhicules avec près de 36% en moyenne des décès ce en raison de leur degré élevé de gravité.

Le risque « chute de hauteur » ou « chute avec dénivellation » est le risque le plus persistant sur les lieux de travail, selon étude effectuée par la CNAS aux 2 décès, Les pieds viennent en seconde position (31%), en 2006.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Hamani H. : programme de réduction des accidents du travail, les défis du management, OPREBTPH Alger septembre 2006. P.3. In, <http://www.Cramif.fr/pdf/th4/Paris/hamani.pdf>.

<sup>2</sup> Fatima ABADLIA C.N.A.S. Op.cit. Alger. 2007.

### 3. Les effets des accidents du travail :

Les effets induits, par les accidents du travail, se situent à différents niveaux des processus, qui lient la victime à son environnement professionnel, social et familial. A considéré le nombre d'accidents mortels, graves et invalidants ou entraînant une incapacité physique, les pertes subies par l'économie nationale en prestations sociales, et sanitaires s'avèrent être considérable.

#### 3.1 Les effets humains :

Le fardeau des accidents de travail, entraîne plusieurs handicaps et incapacités de travail, voir même des décès. Nous distinguons les conséquences des accidents du travail à caractère immédiat. Les accidents du travail se distinguent, entre accidents bénins ou avec de légères séquelles, et des accidents graves, voire mortels. Selon la CNAS, les dégâts humains s'aggravent de plus en plus.

Bien que, les accidents du travail bénins sont captés, la majeure partie des accidents, leurs part par rapport à l'ensemble des accidents enregistrés à baisse, en faveur des accidents graves ayant passé de 20% en 2007. De plus, les accidents mortels ont doublé durant la même période. Le développement des techniques, et des technologies ayant intensifié les risques professionnels encourus. Sur ce pont, l'OPREBTPH signale que, plus de 30% des accidents enregistrés dans la branche bâtiment, et travaux publics en 2007, sont dus aux chutes en hauteur, qui sont responsables de plus de 50% des décès, de cette branche.

Selon les données de la CNAS ; les accidents bénins, et graves ont occasionnés plus de 35% des lésions aux sièges de mains. Quant aux décès, ils sont causés essentiellement, par les atteintes aux sièges multiples avec près de 30%, et les atteintes de la tête avec plus de 20% en moyenne<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Fatima Abadlia. Ibid, Alger 2007.

Les lésions, les plus enregistrées, selon la CNAS sont les fêlures et facteurs pour accidents, avec interruption du travail, avec plus de 25% des cas notés en 2007. Quant aux accidents mortels, les lésions de natures multiples captent plus de 45%.

### **3.2 Les effets économiques :**

L'effet d'opportunité économique et sociale, désigne l'effet de perte de capacité de production des décédés, et des blessés des accidents de travail ;

1. Effet de la perte de capacité de production, pour un décédé pendant un accident du travail ; selon les statistiques nationales des accidents du travail, L'âge moyen de décédé en 2007 est 40-62 ans. Quant à la rente mensuelle moyenne, versée aux ayants droit des victimes retraite (60 ans), par son salaire annuel brut moyen.

2. Effet de perte de capacité de production, des décès des accidents de travail en Algérie ; l'effet de perte de capacité de production, des décès des accidents du travail, en Algérie est le produit du coût d'un décédé par le nombre des décès enregistrés.

3. Effet de perte de capacité de production, pour un blessé d'un accident du travail ; selon les statistiques nationales des accidents du travail, la durée moyenne d'un arrêt de travail en 2007, est 41 jours. Quant au salaire journalier moyen versé aux victimes des accidents du travail par la CNAS en 2007.<sup>1</sup>

En conclusion, les accidents du travail en Algérie, ont connu d'importantes mutations depuis 1992 influencés par l'évolution, de l'activité économiques du pays. La période 1992-1998 a connu une baisse de la fréquence des accidents du travail, en raison de la récession économique.

---

<sup>1</sup> Fatima ABADLIA C.N.A.S. Ibid. Alger. 2007.



À partir de l'année 1999, la croissance économique du pays s'est rétablie, et s'est accompagnée de la progression, du nombre des accidents du travail enregistrés.

Cette hausse concerne, non seulement la fréquence, mais aussi le degré de gravité des accidents enregistrés, qui affichent des durées d'incapacités temporaires de travail, de plus en plus longues et des taux d'incapacités permanentes de travail élevés.

Les accidents de travail en Algérie, ont crû d'une manière significative ces dernières années. Ce phénomène, est lié à de multiples facteurs comme l'accroissement de l'emploi dans les secteurs interprofessionnels, et bâtiment et travaux publics, secteurs présumés à risque, De même que la recherche, de la productivité, et les conditions de réalisation des projets de développement, suivant des critères de coût minimum, ont souvent occulté les problèmes relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs.

Bien que la prévalence des accidents de travail en Algérie, à baissé sur l'ensemble des travailleurs, le nombre et la gravité des cas enregistrés restent toujours importants, ce qui menace l'intégrité physique, et morale des travailleurs surtout, que ce fardeau frappe les travailleurs jeunes en âge de productivité.

Les accidents du travail occasionnent de multiples, et grave conséquences, La CNAS a enregistré en 2007 plus de 43 000 accidents, dont plus de 9 00 sont grave et près de 1 000 sont mortels. Ces accidents, ont occasionnée plus de 1.7 millions de jours, du travail perdus et plus de 110 000, de taux d'incapacités permanentes de travail.

Ainsi, les accidents de travail constituent une grande entrave pour le développement économique du pays, et une lourds charge pour la victime (ou sa famille), la sécurité sociale et la nation toute entière.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Fatima ABADLIA C.N.A.S. Ibid. Alger. 2007.

Le grand défi reste à préserver la santé, et l'intégrité physiques des travailleurs en milieu de travail, ce qui ne peut se réaliser que par la mise en œuvre, d'une politique nationale de prévention des risques professionnels, impliquant tous les organismes, établissements et acteurs économiques.

En Algérie, malgré la mise en place d'un arsenal juridique et d'un dispositif organisationnel, destiné à prévenir les risques professionnels, et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité au travail, les vies humaines en professionnel ne sont pas protégées.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Fatima ABADLIA C.N.A.S. Ibid. Alger. 2007.

## 4-Définitions des concepts :

Le concept est un élément de base dans toute recherche, car « il organise la réalité en retenant les caractères distinctifs des phénomènes, il sert aussi comme guide de la recherche »

Et d'après cette définition nous allons présenter les concepts que nous allons utiliser dans nos hypothèses et sont

### 1-Accident du travail :

**a-Accident :** « Événement imprévu malheureux ou dommageable ».<sup>1</sup>

Le mot « **accident** » désigne un événement imprévu qui empêche l'achèvement d'une activité et qui, selon le cas, englobe ou n'englobe pas les blessures corporelles et les dommages matériels.

#### Aspect psychologique de l'accident :

L'accident survient par hasard, ce qui s'oppose à l'essence et à la substance pour désigner ce qui existe non en soi même en autre chose et révèle les manières particulières d'exister de la substance.<sup>2</sup>

### b-Travail :

Le mot « **travail** » désigne une activité de l'homme, appliqué dans le but de satisfaction des besoins personnels et des besoins de la société.

Travail est une, activité plus au moins pénible, source d'efforts et de satisfaction ordonnée à la production des choses utiles.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Le petit la rousse couleurs, édition entièrement nouvelle, Paris, 1998, p.33.

<sup>2</sup> BARAQUIN, Dugué J et all, dictionnaire de philosophie, édition Armand Colin, Paris 1995.p.12.

<sup>3</sup> GRAWITZ M, lexique sociales, édition Dalloz, Paris 2000, p.408.

En sociologie, la définition du travail très variée, elle dépend de la conception de l'homme, elle est pour le rôle de produire des biens et cela d'une manière manuelle ou intellectuelle.

### **c- Les accidents de travail :**

La définition de base est donnée par l'article (411-1) du code de la sécurité sociale : est considéré comme accident de travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenue par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.<sup>1</sup>

**Ont peu dire aussi :** Un accident de travail est un « accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. »

Un accident de travail est donc associé à un événement soudain qui a conduit à une lésion corporelle dans le cadre professionnel.

« Est considéré comme accident du travail, quel qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que se soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise »<sup>2</sup>.

« Un accident est, juridiquement, un événement qui provient d'une action violente, soudaine, extérieure à la volonté de la victime, et qui a pour effet entraîner des lésions corporelles. L'accident de travail est non seulement celui qui survient du fait du travail lui-même, mais aussi celui dont le travail a fourni l'occasion.

<sup>1</sup> R.RAK : Accidents du travail guide pratique médico-administratif et juridique, édition MMI, 1999, p.1.

<sup>2</sup> Microsoft encarta, 2009.

Ainsi, tout accident survenu pendant la durée du travail ou sur le lieu du travail, à un moment où le salarié était sous l'autorité de son employeur, est présumé être un accident du travail. Il n'en est pas ainsi lorsque le contrat est suspendu. Notamment en période de congé ou de grave. L'employeur ou la caisse de sécurité sociale peuvent que les lésions ont une cause étrangère à l'activité du salarié ».<sup>1</sup>

« Le taux d'accident du travail peut être envisagé à la fois comme une perturbation et comme le révélateur d'un mauvais état du système sociale de l'organisation qui le supporte.<sup>2</sup>

En **Algérie**, une loi était entre 1898-1938 sur le risque couru par l'employeur contre lequel il s'assurait en tout ou partie. Cette législation a plusieurs objectifs : prévenir, réparer, rééduquer et reclasser.

La loi 1966, les risques professionnels étaient soumis au régime de droit commun de responsabilité, basée sur la notion de faute, celle de la responsabilité individuelle de l'employeur, qui pouvait s'ils veulent s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance, la conséquence dommageable d'un accident de travail ou des maladies dues au travail, donnaient lien de causalité à une faute de l'employeur ou de ses préposés.<sup>3</sup>

La loi 85 du 16 février 1985, relative à la protection et à la promotion de la santé : elle vise à la protection de la vie de l'homme, contre les maladies et les risques ainsi que l'amélioration des conditions de la vie et du travail.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> LAGADEC, Jean, Le nouveau guide pratique de Droit, 2eme édition, Solar, Paris, 1996, p.9.

<sup>2</sup> BERNARD Matoury, DANIEL Crozet, Gestion des ressources humaines, 7<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris 2008, p.12.

<sup>3</sup> BELLOULA T. la réparation des accidents du travail et maladie professionnelles, édition Dahar, 1993, p.101.

<sup>4</sup> Ibid. p101.

## 2-Maladie professionnelle :

La maladie professionnelle se définit comme un état pathologique résultant de l'exposition habituelle à une nuisance déterminée au cours du travail. <sup>1</sup>

## 3-l'entreprise :

D'après BOUYACOUB Farouk « l'entreprise est considéré comme un groupement humain hiérarchisé qui met œuvre des moyens intellectuels, physique, financiers, pour extraire, transporter, distribuer des richesse ou produire des services, conformément à des objectifs définis par une direction personnelle ou collégiale, en faisant intervenir à des degrés divers les motivations de profit et utilité sociale. »<sup>2</sup>

## 4-les travailleurs :

Individu qui exerce une profession, un métier, on distingue notamment les travailleurs intellectuels et les travailleurs manuels, les travailleurs indépendants et les travailleurs salariés.

Dans l'analyse marxiste les travailleurs salariés constituent une catégorie distincte des ouvriers dans la mesure où ils ne participent pas directement au processus de production générale et la production de la plus value, tous en subissant en exploitation : cadres, employés. <sup>3</sup>

## 5- Le besoin :

Le terme besoin peut se définir comme déficience psychologique, physiologique ou social qu'un individu ressent ponctuellement, les déficiences qui agissent isolement. <sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> SACHA Kocovski, management, optimiser vos produits et vos processus, édition des, 2009, p.19.

<sup>2</sup> BOUYACOUB F: Entreprise et financement bancaire, édition Casbah, Alger, 2003, p.37.

<sup>3</sup> A Silem et autre. Lexique de gestion, édition Dalloz, 7<sup>ème</sup> édition 2002, p. 6.

<sup>4</sup> CITEAU Pierre. Gestion des ressources humaines, principe généraux, 2 éditions, Armond colin, Paris1997, p.132.

Ou une force qui pousse l'individu à adopter une attitude ou un comportement particulier et une pression qui le motive à suivre une conduite particulière.

## **6-L'hygiène et La sécurité :**

L'hygiène et la sécurité sont du ressort du chef d'entreprise. Pour une entreprise de plus de 50 salariés, un Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) doit être constitué, présidé par le chef d'entreprise. Il peut éventuellement déléguer cette responsabilité à une personne formée.

Il doit au minimum assurer la prévention de l'incendie (présence de moyens d'extinction, formation à leur utilisation et à l'évacuation des personnes) et la formation de sauveteurs-secouristes du travail (SST).

De nombreux autres acteurs des secteurs publics ou privés interviennent sur le terrain dans la prévention des risques professionnels.<sup>1</sup>

## **La sécurité :**

Protection, préventive du salarié contre les risques d'accident du travail, ainsi que tendance à pérenniser le travailleur contre perte de son travail, en rendant moins fréquentes les causes de rupture de contrat de travail.<sup>2</sup>

La sécurité est avant tout une affaire de comportement individuel, à tout les niveaux en commençant par les responsables ».<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> B. Marina, B. Héline oll. Analyse d'un accident, édition Paris, p.p. 3, 4.

<sup>2</sup> Gérard cornu, vocabulaire juridique, 1<sup>er</sup> édition, Presse universitaire de France, Paris, 1987, p. 752

<sup>3</sup> Jean- Pierre .M. La sécurité en entreprise, 2<sup>ème</sup> édition. Dunod, Paris, 2006, p.57.

## 7-Condition de travail :

« Ensemble des règles, et des variables matérielles du milieu ou cadre, dans lequel s'exécute le travail. On parle également de conditions de vie au travail, les éléments constitutifs des conditions de travail matériels, et juridique sont notamment : la durée de travail, les rythmes de travail, le bruit, la lumière, l'humidité, la chaleur et la salubrité du cadre de travail, les conditions de travail de sécurité, le règlement d'atelier, le système de l'horaire du travail (horaire souple ou à la carte, horaire fixe).

Certains auteurs, font figurer le niveau et les systèmes de rémunération, dans les conditions de travail. Le comité d'hygiène et de sécurité, et le comité d'entreprise œuvrent en vue de l'amélioration des conditions de travail, dans l'entreprise. »<sup>1</sup>

Les conditions de travail, considéré comme pathogènes qui se situent à la frontière, entre le travail et la santé. Elles ont des conséquences sur les risques d'accident.

Elles peuvent directement, provoquer ou favoriser d'autres tout en ayant une influence sur le bien-être. Les conditions de travail sont donc des déterminants de l'espérance de vie, des maladies professionnelles.<sup>2</sup>

## 8-L'âge :

Nombre d'années écoulées, depuis la naissance variable sociologique importante, partition habituelle enfance, adolescence, maturité, vieillesse, d'un stade à l'autre, présence de rites de passage (travaux d'Arnold van Gennep).

---

<sup>1</sup>. GRAWITZ, M. Méthode des sciences sociales, édition Dalloz, 11<sup>ème</sup> édition, Paris, 2001, P 384.

<sup>2</sup> [http://www.Travail.gouv.fr/IMG/pdf/questionnaire-condition-de-travail-1978.Pdf](http://www.Travail.gouv.fr/IMG/pdf/questionnaire-condition-de-travail-1978.pdf).



Représentations variables selon, les cultures de nos jours, fixation de seuls légaux ou administratifs, très précise, scolarité, obligatoire, service militaire majorité, civile, admission à certains- concours.

Des attitudes différentes, au niveau des valeurs que sur le plans, des comportements politiques (contrairement à leur aînés, les jeunes ont des opinions plus « radicales », bien distinguer effet d'âge (vieillesse biologique) et effet de génération (influence du contexte, séparation-temporel), recours dans cette perspective à des études longitudinales.<sup>1</sup>

Âge et sexe, sont les deux caractères biologiques qui distinguent entre eux les êtres humains et commandent leur reproduction. Une population est dite d'autant plus jeune, ou plus vieille, que la proportion des jeunes ou celle des vieux y est plus importante.<sup>2</sup>

### **9-Le sexe :**

Catégorie biologique qui sépare les hommes des femmes. Il renvoie aux particularités physiques qui les distinguent. Le sexe se différencie du « genre » représentant les comportements sociaux propres à chaque être humain.<sup>3</sup>

### **10-L'ancienneté :**

En droit du travail, l'ancienneté est la période d'emploi qui s'est écoulée depuis la date à laquelle un salarié a été recruté, et qu'il a pris effectivement ses premières fonctions dans une entreprise et ce, y compris la période d'apprentissage.

---

<sup>1</sup> Gilles FERREOL, et all, dictionnaire de sociologie, 3<sup>ème</sup> édition, Armond Colin, 1996, p.2.

<sup>2</sup> Raymond Boudon et all. dictionnaire de sociologie, 2<sup>ème</sup> édition Larousse, 2005.p.5.

<sup>3</sup> Akbar MOLAJANI, dictionnaire de sociologie contemporaine, 1<sup>ère</sup> éditions Zagros, Paris 2004, p.149.

Elle génère, certains avantages tels que, par exemple, primes, avancement, congé, notamment la durée du congé parental. Elle entre en compte pour le calcul de l'indemnité légale de licenciement.<sup>1</sup>

Ont appelé les employeurs, à mettre en place tous les équipements nécessaires à la prévention, et le travailleur avoir un comportement responsable, et conscient des risques qu'il encourt sur son lieu de travail, tout en relevant le rôle de l'Etat en tant que régulateur, d'un ordre social par l'encadrement juridique.

---

<sup>1</sup> Code de travail, Op. cit, p.42.

## I. La méthode et techniques utilisées :

Afin d'effectuer une recherche, il faut s'appuyer sur une méthodologie bien déterminée, avoir un terrain de recherche, une population d'étude et des outils d'investigation. Notre thème d'étude est : « **les Accidents de travail causes et effets au sein de l'entreprise.** »

Dans ce chapitre, on va présenter la méthode sur laquelle, on s'est basé pour effectuer notre recherche, ainsi que le terrain et la population d'étude, les outils de recherche qu'on a utilisés.

### 1-La méthode utilisée :

Selon **Maurice Angers**, «L'ensemble des procédures des démarches précises adoptées pour arriver à un résultat, en science la méthode est primordiale, et les procédés utilisés lors d'une recherche en déterminent les résultats<sup>1</sup> .

Dans notre recherche, on a opté pour la méthode **quantitative** « qui est un ensemble de procédures pour mesurer des phénomènes. Les mesures peuvent être ordinaire des genres (plus grands ou plus petites que), ou numériques avec l'usage des calculs. La plupart des recherches en science humaine utilisent la mesure ; il en est ainsi quand on fait usage d'indices, de taux, de moyennes, ou plus généralement, d'outils que fournit la statistique. »<sup>2</sup>

Ce choix, est déterminé par la nature du thème, notamment la question de départ et les objectifs de la recherche, et cela en vue de vérifier les hypothèses émises, et d'assurer les relations existantes entre les différentes variables.

---

<sup>1</sup>Maurice Angers, initiation pratique à la recherche méthodologie des sciences humaines, édition casbah, Alger, 1997, P9.

<sup>2</sup> Ibid. P. 60

## 2. Les techniques utilisées :

Les techniques sont des outils mises à la disposition de la recherche et organisées par la méthode, dans ce but, elles sont limitées et connues à la plus part des sciences sociales<sup>3</sup>.

La technique, est un procédé qui permet de collecter des données sur le phénomène étudié. Avant la collecte de ces données, il faut rejoindre des personnes qui nous donneront des informations en utilisant des techniques comme :

### 2.1. La pré-enquête :

La première période, elle se déroule durant une semaine pour la réalisation de la pré-enquête du 20-12-2012 jusqu'au 03-01-2013.

La deuxième période, pour la réalisation de nos questionnaires on a commencé le 27-02-2013 jusqu'au 07-04-2013.

### 2.2. L'entretien :

C'est un « outil de collecte de données qui sert à recueillir le témoignage verbal de personnes<sup>4</sup>

On a utilisé cette technique dans la pré-enquête au sein de l'entreprise où nous avons fait le tour à l'intérieur de l'usine où nous avons effectué quelques entretiens avec les différents responsables hiérarchiques et certains travailleurs.

---

<sup>3</sup> MAURICE Angers, Op cit, P.351, P352.

<sup>4</sup> Lamoureux. A. Recherche et méthodologie en sciences humaines, Laval, Ed Etudes vivantes, 1995, Page 57.

### 2.3. Le questionnaire :

On a utilisé ce mode d'investigation parce qu'il est plus pratique et efficace auprès des individus, qui contient deux sortes de questionnaires dans la réalisation de notre recherche qui est :

**a- Questionnaire auto administré :** c'est un formulaire de questions à remplir par le formateur. On a appliqué cette technique avec les cadres et quelques agents de maîtrise.

**b-Questionnaire interview :** C'est un formulaire de questions posé par un intervieweur qui note des réponses par l'interviewé.<sup>5</sup>

On a utilise ce type de questionnaire avec les agents d'exécution et d'autres agents de maîtrise. La passation de ce questionnaire s'est effectuée selon le mode face à face, afin d'assurer compréhension des questions et minimiser le taux des non réponses.

---

<sup>5</sup> MAURICE Angers Op cit, P 148.

## II. L'échantillonnage :

### 1. L'échantillon visé :

L'échantillon ciblé, dans notre recherche est l'ensemble des cadres, agents de maîtrise et les agents d'exécution, qui travaillent au sein de l'entreprise « **ALCOVEL** » dont la raison principale de choix de ces catégories est que les personnes.

Nous avons opté, à l'utilisation de la technique d'échantillonnage accidentel, qui ne se base pas sur le choix des unités de l'échantillon, mais on interroge les premiers salariés qui se présentent à un endroit donné dans l'entreprise, pour obtenir un avis rapide des travailleurs. « L'enquêteur pense n'introduire d'autre critère que le hasard pour le choix des individus qui feront partie de l'échantillon il les prend ,ces passants ,comme ils se présentent .En fait ,et nous anticipons sur ce qui sera dit plus loin ,si l'on entend par tirage au hasard tout tirage que l'on peut assimiler à celui des loteries et qui attribue à chaque individu une chance connue et non nulle(souvent égale) d'être choisi ,on voit que le hasard du sens commun est bien différent du hasard probabiliste ». <sup>1</sup>

Notre population mère est constituée de 446 salariés permanents réparti en trois catégories socioprofessionnelles comme suit :

- 357 agents d'exécution.
- 45 agents de maîtrise.
- 40 cadres.

Le choix accidentel a permis de toucher l'échantillon suivant :

- Agents d'exécution : 80.
- Agents de maîtrise : 10.
- Cadres : 9.

---

<sup>1</sup> Benoît Gauthier, Rechercher sociale de la problématique à la collecte des données, presses de l'université du Québec, 5<sup>ème</sup> éd, 2009, pp 261,262.

***L'approche***

***Théorique***

## II. Les accidents du travail dans l'entreprise :

Dans les entreprises, le domaine de l'hygiène et de la sécurité est incontournable, car il a trait à tous les niveaux hiérarchiques. Nous nous sommes en particulier intéressées, à l'analyse des accidents du travail, qui ont de multiples répercussions : humaines, financières...

De plus, nous avons choisi d'illustrer notre chapitre théorique, par un petit préambule. Après avoir défini l'accident de travail, et l'historique de régime de l'accident, les éléments constitutifs du l'accident, l'analyse de l'accident du travail.

Nous avons, enfin abordé les effets de l'accident pour l'accidenté, et son employeur.

### 1-historique du régime des accidents du travail :

Les accidents du travail, ont existé depuis l'existence du travail. Cependant, la protection des travailleurs contre ce risque n'a été garantie, par les organismes spécialisés qu'après plusieurs mouvements ouvriers. Ainsi, les premières formes de protection sociale seront des créations ouvrières. Autrement dit, la nécessité de dépasser les limites du salaire à partir de la conscience, d'une même situation devant les risques( accidents du travail) a permis l'avènement d'un mécanisme de solidarité.

C'est ainsi, qu'un fond de solidarité a été crée par les tailleurs de prise de la basse Egypte vers 1400 av. JC ; auquel ils contribuaient afin d'apporter aide aux victimes en cas d'accidents du travail. Au moyen âge, cette forme d'assurance connu un essor important grâce au développement de l'esprit d'association.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Magniadas J : Histoire de la sécurité sociale, conférence présentée le 9-octobre-2003, à la confédération générale des travailleurs (CGT), P.2. In, www, hs, cgt. Fr.



Les premières formes de mutualités, se sont créées avec l'association des communautés d'artisans et de marchands. Pour mieux affronter les risques, d'abord sous forme de confréries, à des fins de secours au bénéfice de leurs membres. Ces mécanismes de solidarité, se basaient sur un esprit beaucoup plus de la charité, puisque aucun effort contributif n'a été, et le dédommagement se faisait forfaitairement.

Ainsi, la première forme de protection institutionnalisée des travailleurs, trouve ses racines dans l'insécurité, d'existence « congénitale », du système capitaliste développé avec la première révolution industrielle (1700 à 1878) en Europe. La naissance et la croissance du capitalisme, sont inséparables du développement du salariat. Des couches considérables, de la population furent confrontées à de nouveaux risques (accident du travail...), liés au marché du travail, qui contribuent à la perte de leurs capacités productives, en l'absence de toutes formes de solidarité, d'autant plus, que les anciennes formes de solidarité (famille, village, compagnonnage,...), étaient détruites par la révolution.

D'après Magniadas J<sup>1</sup>. (2003), la première forme de protection sociale des accidents du travail, mise en place sous forme de mutuelle, fonctionnant avec les principes de nos jours, date de 1760 avec la création de la mutuelle des menuisiers, en meubles en France. Son instauration a été stimulée, par plusieurs facteurs, à savoir : les mauvaises conditions de travail, la faible rémunération et l'accroissement des accidents enregistrés.

En réaction, vont naître plusieurs mutuelles, dites « les sociétés de secours mutuels et les sociétés mutualistes multipliées, dans tous les pays de l'Europe.

---

<sup>1</sup>Ibid. p2.

Par exemple, en France, en 1800, on compte 50 sociétés de secours mutuels, selon Vanthemsche G. (1994), le nombre de ces mutuelles a dépassé 200 sociétés, en Belgique, en 1850. Le point d'appui, que constitue la mutuelle pour soutenir des actions de grève et de solidarité, traduit une volonté de résistance, et d'indépendance vis-à-vis du patronat, afin d'échapper à l'aliénation de la charité pratiquée, par l'église et la bourgeoisie. C'est l'expression, d'une solidarité qui s'élargit à de nouvelles pratiques. Cependant, le développement du capitalisme se poursuit, et les difficultés de l'existence au même rythme, rendant les sociétés mutuelles incapables de satisfaire les exigences ouvrières.

Dès le début, de la seconde guerre mondiale les gouvernements, des principaux Etats, conscients de l'importance des besoins de sécurité, chez les peuples, rangent la sécurité sociale parmi leurs priorités. Ainsi, selon Magniadas J ; au cours de l'année 1941, les alliés affirment dans la charte de l'Atlantique, la nécessité d'une extension, de la sécurité sociale à tous. Ce principe est ensuite rappelé en 1944, par la conférence internationale de Philadelphie, puis dans la charte de l'organisation des nations unies en 1945, et enfin lors de la déclaration universelle des droits de l'homme du 10/12/1948, dans son 22<sup>ième</sup> article, qui suggère que « toute personne, en tant que membre de la société, droit à la sécurité sociale ». A partir de 1945, la plupart des pays Européens ont opté pour la généralisation des prestations de la sécurité sociale à l'ensemble de la population, y compris la couverture du risque accident du travail, à la totalité des travailleurs : la Grande Bretagne en 1945 et la France en 1946. La Belgique en 1971, la Suisse en 1981. Depuis ces modifications, d'autres pays ont adjoint, à leurs institutions, la sécurité sociale, et par là, la couverture des risques professionnels à l'ensemble, des travailleurs sans distinction, marquant ainsi la naissance des systèmes actuels de protection des travailleurs. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> COTTA D : l'homme au travail, édition librairie Arthème Fayard, 1987, P8.

## 2. Les types d'accidents du travail :

Les accidents du travail, sont les manifestations des risques en milieu de travail : les nuisances rencontrées dans les entreprises en sont à l'origine.

En fonction de la gravité, des lésions nous distinguons cinq types d'accidents de travail, correspondant chacun à des modes de réparation spécifique.

### a- L'accident de trajet :

« C'est un accident survenu, pendant le trajet d'aller et retour entre le lieu de travail et d'autre motif comme le restaurant, la cantine ou le lieu de résidence ».<sup>1</sup>

### b- Les accidents de travail sans arrêt de travail :

« Qui sont généralement bénins, et qui peuvent être pris en charge sur place, à l'infirmerie de l'entreprise, de préférence et qui ne nécessite, que quelque heures de repos ou de soins, ces accidents ne sont pas à déclarer obligatoirement, mais doivent être consignés sur des registre spéciaux.

Il s'agit de petites blessures (coupures, égratignures chocs et traumatismes bénins), de très légères intoxications et de petites protections de production agressifs sur la peau occasionnant des brûlures très superficielles.

### c- Les accidents du travail avec arrêt de travail :

De quelque jour, à plusieurs mois, il s'agit d'incapacités temporaires indemnisées en fonction de la durée de l'arrêt de travail, ce sont des accidents plus graves, nécessitant des soins médicaux ou hospitaliers prolongés et intensifs ainsi qu'un repos de plusieurs jours au moins.

---

<sup>1</sup> MICHEL Bùhl. Angelo Castelletta. Op cit, p.9.

Une fracture des os, une entorse, des brûlures, importantes, mis qui pouvant être soignées sans laisser de séquelles permanentes, sont considérées comme des incapacités temporaires et réparées comme telles.

**d- Les accidents du travail avec incapacité permanente :**

Correspondant, à des lésions définitives et des séquelles susceptibles de réduire, la capacité de travail, en fonction de la gravité des dommages corporels, il existe plusieurs taux d'incapacité permanente, se traduit par des indemnités (rentes) suivant un barème défini par des textes réglementaires, (un doigt coupé, une jambe déformée, un poumon partiellement abîmé) font l'objet d'indemnisation dont les montants sont variables.

**e- Les accidents du travail mortel immédiat ou différé :**

Suite à des complications issues d'accidents. Dans ce cas, ce sont les ayants droit qui reçoivent les rentes viagères, suivant des règles précises définies par des textes réglementaires. »

C'est l'employeur de la victime, qui doit déclarer l'accident présumé d'origine professionnelle, a charge de vérifier ultérieurement sa recevabilité comme accident de travail.<sup>1</sup>

### **3. Les éléments constitutifs de l'accident du travail :**

Généralement dans l'ensemble des activités sociales, la formation est alors, un premier niveau en décrivant les circonstances ambiantes juste avant l'accident.

Les variables "poste de travail", le temps du travail », "lieu de travail", "type de travail" et "activité physique spécifique" permettent de décrire les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident :

---

<sup>1</sup> MORGOSIAN Nihan, Guide pratique des risques professionnels, Dunod, Paris, 2003, p.3.

**a- Poste de travail :**

Le concept de poste de travail "habituel", s'entend au sens restrictif du terme : poste de travail fixe dans un atelier, magasin, bureau et, plus généralement, "unité locale" habituelle de travail (locaux de l'unité locale de l'employeur).

<sup>1</sup>À l'opposé, le concept de "occasionnel" s'utilise au sens large et couvre à la fois les emplois pour lesquels le poste de travail est "mobile" et les situations véritablement occasionnelles pour les personnes travaillant habituellement sur un poste de travail fixe ainsi que les affectations temporaires.

**b- Le temps du travail :**

C'est le temps, pendant le quel le salarié est disposition de l'employeur, et doit se confirmer à ses directives, sans pouvoir évoquer librement à des occupations personnelles.<sup>2</sup>

**c- Type de lieu :**

Il s'agit de l'environnement général, lieu ou local de travail où s'est produit l'accident. Il décrit l'environnement géographique où se trouvait la victime, qui y travaillait, ne faisait que passer ou bien, qui y était simplement présente (dans le cadre de son travail) au moment de l'accident.

C'est le lieu géographique, ou l'entreprise se trouve, mais aussi le lieu où s'exerce le travail subordonné, « C'est les locaux de l'entreprise dans le quels l'accident survient ».

**d- Type de travail :**

Il s'agit de l'activité générale, de la tâche de la victime au moment de l'accident.

---

<sup>2</sup> MICHEL Bùhl. ANGELO Castelletta, Op cit, p.69.

Ce n'est pas la profession de la victime, ni à l'inverse son activité physique spécifique précise à l'instant même de l'accident. Ceci concerne une description du type de travail, au sens large, c'est à dire la tâche que la victime effectuait sur une certaine période de temps jusqu'à l'instant de l'accident.

Un accident, est souvent une suite d'événements. Les enquêteurs, ont souvent tendance à se concentrer, sur le moment précis où la blessure s'est produite. Mais, dans une optique de prévention, la description de l'instant où quelque chose d'anormal s'est produit, ainsi que la description de ce que faisait la victime au moment de l'accident, sont tout aussi importantes, voire davantage.

Trois variables, sont utilisées pour enregistrer ces différentes étapes : l'activité physique spécifique, la déviation, le contact et les agents matériels associés.

#### **e- Activité physique spécifique**

L'activité physique spécifique, décrit l'activité délibérée de la victime au moment de l'accident.<sup>1</sup>

### **4. Analyse des accidents du travail :**

L'efficacité de la politique de sécurité, est conditionnée par son adaptation aux caractéristiques spécifique de l'entreprise. C'est-à-dire que l'étape préalable d'analyse, et de recherche des solutions adoptés revit une importance considérable.

Les responsables disposent souvent, d'un grand nombre d'informations et de moyen d'investigation, cependant le traitement de ces données, présentes des difficultés. Depuis quelques années, les méthodes des données qualitatives se sont développées.

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/news/2002/apr/esaw\\_fr.html](http://ec.europa.eu/employment_social/news/2002/apr/esaw_fr.html).

Les données relatives aux accidents du travail, dans l'entreprise (déclaration d'accident et dossier individuel des accidentés) constituent une source essentielle, dont le traitement permet une meilleure présentation une telle analyse permet de définir « les points chauds », et d'orienter la politique de prévention. Elle doit être complète, par une étude de chaque accident grâce notamment : « l'arbre des causes »

La méthode de l'arbre des causes, à été mise au point par l'institut national de recherche sur la sécurité (INRS), Elle repose, sur trois grande principes : recueil des faits, construction d'un diagramme et définition de prévention de prévention possible.<sup>1</sup>

## **5. Causes et conséquences des accidents du travail :**

### **5.1-Les causes d'accident du travail :**

**1 :** Tout d'abord, le risque d'accident du travail est plus élevé chez les intérimaires, car la plupart du temps ils sont amenés à effectuer des missions dans les secteurs les plus dangereux.

En effet, c'est dans le secteur de l'industrie et du bâtiment qu'on a recours, le plus souvent aux intérimaires. Et ainsi les conflits liés au groupe de travail, plusieurs études ont été menées sur ce point, ayant relevé un dysfonctionnement au sien du sous-système.

**2 :** Il est vrai, que dans ces secteurs de travail, l'activité est répétitive et pénible, ce qui est propice aux accidents du travail. Ensuite, il faut noter que les intérimaires sont souvent des personnes de moins de 30 ans, peu formés aux principes de sécurité.

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Perti-gestion des ressources humain, 15eme, édition, Vuibert, Paris, 2008, p.183.

**3 :** Ainsi, la responsabilité des entreprises, qui emploient les intérimaires et les entreprises d'intérim, sont pointés du doigt. En effet, ce sont les entreprises d'intérim, qui doivent dresser la liste des postes à risque, et assurer aux personnes embauchées à ces postes, une formation renforcée à la sécurité. Il faut notamment que, l'intérimaire passe une visite médicale d'aptitude, pour les travaux dangereux.

**4 :** Essentiellement, l'inadéquation du modèle de construction de l'usine, l'inadéquation de l'affectation d'un travailleur à une machine, et l'absence de formation du personnel pour l'utilisation du matériel en question.<sup>1</sup>. Et le dérèglement d'une machine accompagnée d'un automatisme du travailleur.

**5 :** Avoir de la difficulté, à poser ses limites, dans un contexte de surcharge de travail. Et l'insatisfaction et l'absence de goût au travail, favorisent une certaine tendance à réagir de façon peu adaptée, dans les moments de danger, effectuer ses tâches d'une manière irresponsable.

**6 :** Le stress chronique, entrainerait aussi plusieurs dérèglements, sur le plan physiologique.

Les salariés stressés son moins concentrés et souvent fatigué, on constate alors une augmentation des accidents du travail, qui bouleverse l'entreprise mais aussi les autre salaries.<sup>2</sup>

## 5-2- Arbre des causes

Suite à un accident, une enquête est menée pour recueillir les faits, puis un groupe de travail, construit l'Arbre des Causes.

---

<sup>1</sup> Zagdoun F.et Boné J. : sécurité, édition Technip, Paris 1996. p.13.

<sup>2</sup> [http : // www. Droit de travail, Article L2121., p.42. Com.](http://www.Droit.de.travail,Article.L2121.,p.42.Com)



La première opération, consiste à lister tous les faits recueillis sur les lieux, en résumant les causes en 3 à 5 mots simples, en évitant soigneusement de regrouper deux faits, dans une même suite de mots.

L'accident, est dû à des changements ou des variations dans la situation habituelle de travail, c'est pourquoi la construction de l'Arbre des Causes, se base sur ce principe. Parmi les informations recueillies, il faut repérer les variations ou les faits permanents, pour ensuite les organiser sous forme de diagramme.<sup>1</sup>

### 5.3. Les objectifs principaux de l'arbre des causes :

- Pallier les difficultés, rencontrées lors d'un accident (polémiques, difficultés d'objectivité...)
- Organiser les causes
- Agir vite, pour éviter que l'accident ne se reproduise
  - **Les objectifs secondaires qui en découlent**
- Sensibiliser les gens, aux risques à tous les niveaux hiérarchiques.
- Ouvrir le dialogue, entre le personnel d'exécution, l'encadrement et le CHSCT.
- Déceler, des risques nouveaux.

### 5.4. Les symboles utilisés pour construire un arbre des causes :

- **Le cercle** : représente un élément, un fait inhabituel survenu ce jour là.
- **Le rectangle** : représente un fait quotidien, permanent.
- **La flèche** : représente l'enchaînement de deux faits qui se succèdent.
- **La fourche** : représente la conjonction de plusieurs faits.

Les différents faits, doivent être présents simultanément pour, que l'élément suivant se produise.

---

<sup>1</sup> <http://www.INRS.Fr>.

On construit l'Arbre, à partir du fait ultime (accident), puis on remonte le temps en se posant, pour chaque fait recueilli, les questions suivantes : Qu'a-t-il fallût pour que le fait survienne ? Est-ce nécessaire et est-ce suffisant ?

Ces questions ? Amènent trois types de liens logiques entre les faits :

- **L'enchaînement** : un antécédent (Y) a une seule origine directe (X)
- **La disjonction** : deux ou plusieurs antécédents (Y1, Y2) ont une seule et même origine (X)
- **La conjonction** : un antécédent (Y) a deux ou plusieurs origines directes (X1, X2)

Nous avons, appliqué cette technique d'analyse à l'accident décrit auparavant, après

#### 5.4. Notion de pluri causalité et d'arbre des causes :

La pluri causalité, est une notion importante : en effet moins de 20 % des AT seraient imputables à une seule cause.

Comment établir l'arbre des causes ? On écrit sur un graphique, toutes les causes de l'accident : certaines découlent les unes des autres, et donc s'enchaînent linéairement et forment une branche, certaines sont indépendantes mais provoquent l'accident par leur réunion, et forment donc plusieurs branches. Chaque élément, de chaque branche est un facteur potentiel, et une cible pour la prévention.

La survenue, d'un AT regroupe par conséquent plusieurs facteurs :

- facteur humain,
- l'organisation du travail : ambiance physique, facteurs sociaux...,
- la tâche et ses exigences,
- le matériel.<sup>1</sup>

L'ergonomie, (étude pluridisciplinaire du travail humain qui tend à promouvoir un outillage, des procédés et un milieu professionnel qui soit le mieux adapté à

---

<sup>1</sup> Ibid. INRS.Fr.

l'homme), a permis de dépasser ces notions en créant le concept de "système homme-machine" pour chaque poste de travail, et en considérant l'organisation générale de l'entreprise comme un "système" plus vaste, formé de plusieurs "systèmes homme-machine". L'accident est alors la conséquence d'un comportement, qui remplit certaines fonctions dans le système.<sup>1</sup>

## **6- Les effets des accidents du travail :**

### **6-1- Sur le fonctionnement de l'entreprise :**

Si l'accident, est un énorme problème pour le monde salariale, il aussi de grande répercussions pour l'entreprise, car il peut perturber toute l'organisation de l'entreprise :

1. L'accident est la cause principale de l'absentéisme, mais aussi des arrêts de travail.
2. Une augmentation du turnover.
3. Un salarié qui subit d'un accident au travail, va avoir tendance à vouloir quitter son emploi, pour un autre, le turnover est alors une conséquence attendus, car les salariés accidenté, vont s'ils le peuvent a quitter l'entreprise pour une autre.
  - Des difficultés, pour remplacer le personnel ou à recruter de nouveaux employés.
  - Une dégradation de la productivité, une augmentation des rebuts ou des malfaçons.
  - Une démotivation, une baisse de créativité.
  - Une dégradation du climat social, une mauvaise ambiance du travail.
  - Des atteintes à l'image de l'entreprise.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> [http://facmed, uni- rennes 1. Fr/ resped/s/ medtra/ accident travail. Htm deb.](http://facmed.uni-rennes1.fr/resped/s/medtra/accident%20travail.htm)

<sup>2</sup> [http://www. Avis- droit- social.net/ accident\\_traaivil.php.](http://www.Avis-droit-social.net/accident_traaivil.php)

En fin, c'est toujours une déclaration auprès des organismes sociaux, laquelle sera éventuellement suivie d'une enquête et d'une mise en cause de sa responsabilité en cas de non-respect des normes de sécurité, donnant lieu alors au paiement de dommages intérêts, au profit de la victime ou de ses ayants droit.

### **6-2- Sur le salarié :**

C'est avant toute autre chose, l'obligation d'informer son employeur, puis peut-être un arrêt du travail. Donc le versement d'indemnités journalières peut-être enfin un handicap, plus important qui donnera lieu au versement d'une rente, ou imposera une rééducation.<sup>1</sup>

Pour prévenir les accidents de travail, il faut prendre des mesures de protection individuelle et collective. Les salariés doivent, également être informés sur les risques de leur travail et la manière de réagir, lorsque l'accident a lieu. Des stages de formation spécialisés existent dans certaines entreprises.

---

<sup>1</sup> MICHEL Bùhl. ANGLO Castelletta, Op cit, Paris, 2004. p.318.

## **I. Les plus importantes théories qui analysent les accidents de travail :**

Plusieurs études, ont été faites sur le travail et les accidents du travail, par les sociologues et les économistes.

Ce qui nous concerne, dans notre travail et celle des sociologues de travail, son objet principal est l'étude des phénomènes sociaux, qui naissent à la faveur du travail en s'efforçant d'en chercher l'explication, dans la réalité sociale elle-même.

Cependant, on date généralement des années trente l'émergence, d'une discipline sociologique consacré au travail, à l'occasion de plusieurs recherches élaborée par plusieurs sociologues.

L'étude des accidents du travail, nécessite une recherche approfondie dans les causes de survenance de ces risques, afin de comprendre les mécanismes et facteurs favorisant leurs survenances, dans le but de retrouver des solutions pour le problème, en éliminant ses causes.

### **1-Modèle du processus :**

Ce modèle est à caractère mathématique, il considère l'accident comme l'aboutissement d'une séquence d'événements, qui se succède dans le temps. Ainsi, ce modèle vise à rendre compte de l'évolution des conditions, qui amènent à un accident.

#### **1-1- La théorie des dominos :**

Selon **Heinrich** (1930), une blessure accidentelle résulte généralement d'une chaîne d'événements, qui se produisent dans un ordre fixe, logique et invariable dans le temps.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Heinrich H.W: Op cit.p.11.

Les événements, sont liés de sorte que chaque événement dépend de celui qui le précède, et est la cause de celui qui succède, leur enchaînement est comparé à celui d'une rangée, de dominos mis debout de sorte que la chute en cascade de toute la rangée. L'utilisation de ces modèles, conduits à rechercher en postulant la constance du rapport à réduire l'occurrence des événements mémés, sans conséquences et en postulant la constance du rapport, entre les étages des pyramides.

Cette théorie, selon **Heinrich** une blessure : est l'aboutissement naturel d'une suite d'événements, qui surviennent invariablement dans un ordre fixe et logique. L'un dépend de l'autre et viennent après lui, constituant une séquence, qui peut se comparer à une rangée de dominos placés debout, et dans un tel alignement, que la chute du premier entraîne la chute de toute la rangée. Les dominos sont ainsi dénommés, selon **Heinrich**:

Les dominos au nombre de cinq sont dans l'ordre :

1. L'hérédité et l'environnement social.
2. Les inaptitudes personnelles.
3. Les actions ou condition dangereuses.
4. L'accident.
5. La blessure. <sup>1</sup> « voir le schéma 1).

### 1-L'hérédité et environnement social :

Certains indésirables traits de caractères ont du passer par voie héréditaire, comme par exemple : l'imprudence, obstination entêtement, ténacité, avaricieuse, dureté, surdité, etc.

De plus, l'environnement de la personne peut développer ou créer d'indésirables traits de caractères, ou bien entrer en interférence avec l'éducation. Ces différents facteurs donnent naissance à la faute individuelle.

---

<sup>1</sup>Ibid. p.11.

**2-La faute individuelle (les inaptitudes personnelles) :**

Les fautes humaines, acquise ou héritées sont les suivantes : maladresse, négligence, violence, emportement, nervosité, excitabilité, irresponsabilité, ignorance des mesures de sécurité, etc.

Ces caractères constituent approximativement les raisons de survenance des actes dangereux, en plus des risques mécaniques et/ou physiques.

**3-L'action dangereuse :**

L'activité individuelle, est présumée dangereuse du fait de plusieurs facteurs : l'individu se trouve dans des situations soumis à de lourds chargements, le commencement du machinisme sans avertissement, enlèvement des moyens de protection, risques mécaniques et/ou physique (matériels défectueux, processus d'opérations non surveillé, absence de lignes de surveillance ou bien une faible portée de ces lignes). Tous ces facteurs, contribuent à l'augmentation de probabilité de survenance d'accidents.<sup>1</sup>

**4-L'accident :**

Événement survenant à une personne, ou frappant cette personne par objet en mouvement, caractérisé par les blessures qui en résultent.

**5-La blessure :**

Factures, lacération, écrasement, etc. Sont généralement les blessures résultantes directement de l'accident du travail

Par conséquent, l'action de prévention des accidents de travail ne peut être gouvernée qu'au niveau d'une des composantes du cheminement de survenance d'accident. Comme il est difficile, de porter modification à l'environnement social ou aux caractères individuels héréditaires, l'intervention préventive ne peut être portée, que sur les actions ou pratiques dangereuses, afin d'en éviter la survenance d'accident du travail.

---

<sup>1</sup> Ibid. p.11.

Selon **Heinrich**, de même qu'il suffit d'enlever un seul domino de la rangée, pour interrompre la succession de chutes, de même la suppression de l'un des cinq facteurs empêcherait l'accident et ses conséquences, le domino clé à enlever étant le troisième. Bien qu'Heinrich, n'ait présenté aucune statistique à l'appui de sa théorie, celle-ci n'en constitue, pas moins un point de départ utile pour la discussion et les recherches futures.

Toutefois, selon **Heinrich** l'absence de service de surveillance de l'hygiène et de sécurité, dans l'entreprise met l'intégrité physique des travailleurs en danger, surtout que ces derniers seront amenés à effectuer des opérations de degré de dangerosité relativement élevé (embarquement, mixage, etc.), favorisant l'apparition de plusieurs carences de sécurité dans l'entreprise, notamment : le travail en contact avec les substances dangereuses, la réalisation d'opération non sécurisée, la non utilisation des moyens de protection individuels et collectifs.<sup>1</sup>

## 2-Modèles de causalité

### 2-1Théorie de causation d'accident

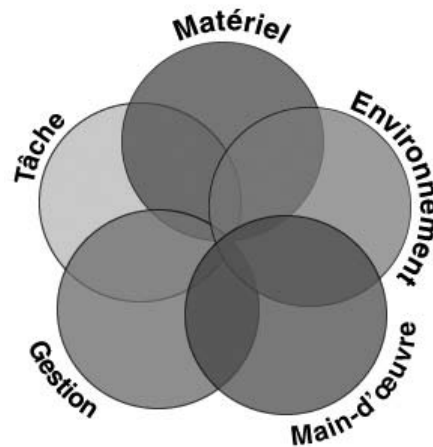
De nombreux modèles de causalité, ont été proposés à l'égard des accidents, depuis la théorie des dominos d'Heinrich, jusqu'à la méthode sophistiquée appelée MORT (pour Management Oversight and Risk Tree). Le modèle plus simple présenté, dans l'illustration 1 tente de montrer que les causes de tout accident peuvent être regroupées en cinq catégories : Tâche, Matériel, Environnement, Main-d'œuvre et Gestion.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Ibid. p.p.12.20.

<sup>2</sup> [http:// www. Enquête sur les accidents du travail.com](http://www.Enquête sur les accidents du travail.com).



**Figure1** : Causes d'accidents

- 1. Tâche :** Sous cette catégorie, sont regroupées les marches à suivre appliquées au moment de l'accident. C'est le travail, à effectuer, procédures et méthodes utilisées, gestes, mouvement.
- 2. Matériel :** Pour retracer les éventuelles causes associées à l'équipement, aux outils ou à la machinerie utilisée.
- 3. Environnement :** L'environnement physique, et particulièrement les modifications subites de cet environnement, est un facteur qu'il faut préciser. La situation qui existait au moment de l'accident est ce qui importe vraiment, et non les conditions qui existent « habituellement ».
- 4. Main-d'œuvre :** L'état physique et l'état mental des personnes directement impliquées doivent être pris en compte. L'objectif visé n'est pas de jeter le blâme sur quelqu'un, mais ne peut être complétée sans qu'il soit déterminé si des facteurs personnels ont pu contribuer à l'accident. Certains facteurs demeureront plutôt constants tandis que d'autres peuvent varier d'une journée à l'autre<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ibid. Enquête sur les accidents du travail.

## 5. Gestion :

La haute direction définit les systèmes de gestion utilisés et c'est à elle qu'incombe la responsabilité légale d'assurer la sécurité sur les lieux de travail.

C'est la raison pour laquelle le rôle des superviseurs et des membres de la haute direction de même que le choix et la portée des systèmes de gestion retenus sont toujours pris en compte au cours d'une enquête sur un accident de travail. Les lacunes des systèmes de gestion constituent souvent des facteurs ayant agi de façon directe ou indirecte sur l'accident. <sup>1</sup>

## 3-Modèle du comportement :

Cette approche axée, sur le comportement de l'individu, a été l'une des premières à être utilisée, pour expliquer la survenance d'accidents de travail. Ce modèle vise à vérifier, si le comportement humain, peut être considéré comme le principal facteur dans l'avènement d'un un accident.

### 3-1-La théorie de la prédisposition aux accidents :

D'après l'encyclopédie internaute, la prédisposition (nom féminin) : est une tendance marqué ou une aptitude naturelle à quelque chose.

Comme son nom indique, la théorie de la prédisposition. Proposé principalement par Greenwood H.M., en 1919 préconise que certains individus, compte tenu des particularités personnelles. Sont davantage susceptibles d'être victimes d'accidents du travail.

---

<sup>1</sup> Ibid. Enquête sur les accidents du travail.

En effet, de nombreuses recherches ont été menées afin de faire ressortir les facteurs humains, significatifs de l'accident du travail. Selon le BIT, ces peuvent avoir traits à : des caractéristiques individuelles, des éléments de personnalité, des déterminant sociaux et bien d'autre facteurs.

### **1. Le sexe :**

Souvent les hommes et les femmes, effectuent rarement les mêmes tâches, ce qui rend difficile la comparaison entre eux.

Toutefois, une étude menée en 1929 par viteles et Gardeur sur les chauffeurs de taxi a révélée qu'à égalité de prises en charge, les femmes avaient à l'époque 3,5 fois plus d'accidents que les hommes. Cependant, les accidents enregistrés chez les femmes été moins graves que ceux enregistrés chez les hommes.

### **2. L'âge :**

D'après la plupart des études, il existe une causalité accrue entre l'âge et la fréquence accidentelle. Cette dernière est élevée jusqu'à 25 ans, puis elle décline jusqu'à 45 ans (ou plus) ensuite elle remonte à nouveau jusqu'à l'âge de retraite.

### **3. La formation :**

Ce terme englobe la formation reçue et l'automation. Elle permet la familiarisation de l'individu avec sa tâche, et les risques l'accompagnant. Selon le BIT, la formation des travailleurs en matière d'hygiène et de sécurité au travail, ne doit rien négliger ce qui menacer le travailleurs, j'jusqu'a ce qu'il ait franchi le périmètre de son lieu de travail. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Encyclopédie Internaute : la prédisposition, 2088. In, [http:// www.Linternaute. Com. /](http://www.Linternaute.Com/)

## 1. L'expérience :

Les facteurs, expérience et qualification professionnelle sont souvent corrélés. Ainsi, Brown et Ghelli ont mis l'accent sur la diminution du nombre des accidents du travail, dans une population de chauffeurs de car, durant les 19 premiers mois de conduite en 1948.<sup>1</sup>

Selon Charbonnier, il existe différents types d'expériences : expérience de l'activité industrielle considérée en général, l'expérience de l'entreprise, expérience d'un atelier, expérience d'un type d'expérience, comme le confirme Trudel et Larouche.<sup>2</sup>

## 4- D'autres théories :

### 4-1-Théorie d'accident du travail par action :

Lagerlöf (1976) quant à elle, présente un modèle de l'accident orienté par l'action qui aborde l'étude de l'accident dans une perspective de système sociotechnique largement ouvert.

Elle considère en effet, que bien que l'individu puisse être tenu pour responsables de ses actes, on ne peut aborder le processus de décision individuel, sans tenir compte des contraintes du système qui influence, ses choix et l'oblige parfois à prendre des risques. Son modèle s'élabore donc, autour des risques présent dans l'environnement physio-technique de travail (mode opératoires, machines, installation physique, produit manipulés,...etc.), de la conduite de l'individu dans une situation à risques, et des systèmes de contrôle susceptible d'affecté le comportement, et l'individu.

---

<sup>1</sup> Ibid. Encyclopédie Internaute : La prédisposition.

<sup>2</sup> « Trudel J. et Larouche V. : Les accidents du travail classification des modèles et valeur et utilité, monographie n° 22, Ecole de relation Industrielles, Montréal 1989. In, [https:// papyrus.bib. umontreal.ca /](https://papyrus.bib.umontreal.ca/)

Pour l'auteur la probabilité, qu'un risque latent se transforme en accident, dépend de la perception et de l'évaluation qu'en a l'opérateur, de la décision qu'il prend, ainsi que la manière dont cette décision sera influencée par ailleurs.

En effet la décision de l'opérateur, peut être influencée par les risques liés à l'environnement physico technique de travail, et par un certain nombre de facteurs de contrôle liés à l'entreprise elle-même (structure organisationnelle système de contrôle, système de rémunération) au groupe de travail (normes de groupes concernent l'attitude vis-à-vis du risque, du port des équipements de protection ou la cadence de travail) ou à l'environnement, externe de l'entreprise (lois, réglementation, directives gouvernementales, système d'indemnisation des accidents, marche du travail).<sup>1</sup>

#### **4-2-La théorie de l'accident normal :**

En 1982, le sociologue américain Perrow C ; publie son premier article sur sa théorie de l'accident normal. Il désigne normal tout accident inhérent aux caractéristique des systèmes hautement couplés et complexes et qu'il ne peut être évité. Ainsi, l'accident est considéré incorporé dans la dimension technique du système et lié aux propriétés techniques du système. En effet, l'accident demeure inévitable même s'il est rare puisqu'il est l'aboutissement logique de la technique.

Selon Perrow, l'accident normal résulte de l'interaction non prévue de défaillances relativement mineure, qui découle de trois dimensions :

##### **1. La complexité :**

Correspond à l'ensemble des interactions possible entre équipements et/ou composants et/ou fonctions du système.

---

<sup>1</sup> Jean\_ Luc ber nard, Claude lemane, traité de psychologie de travail et des organisations, Dunod, 2000, p. 47.

## 2. Le couplage :

Représente le degré de dépendance et de flexibilité entre différents éléments ou séquences d'un système.

## 3. Le potentiel de catastrophe :

Désignant l'étendue théorique des conséquences d'un accident.

## 4-3-Modèle sociologique :

L'anthropologie sociale a montré que, le comportement de l'individu au travail est fortement influencé, par le contexte social dans lequel il œuvre.

D'après Piganiol C ; la satisfaction au travail ne peut se réaliser, que si le travail concrétise les désires et attentes du travailleur (situation stable, bon salaire, possibilité de promotion, etc.). Le comportement des travailleurs, est en général le reflet des conditions, du cadre et de l'ambiance de travail.

L'étude de l'accident de travail, consiste en l'étude des réseaux de facteurs considérés sous leurs aspects humains, techniques et organisationnels, Si l'on adopte une approche globale, l'accident n'est plus qu'une conséquence parmi d'autre, de l'état d'inadaptation ou de dysfonctionnement du système productif.<sup>1</sup>

Ainsi, l'accident apparait comme un des symptômes spécifiques de la sécurité, mais c'est tout le système dont il faut améliorer la fiabilité en se référant à l'observation d'une large gamme de critères. Autrement dit, les accidents de travail ne sont pas des événements fortuits, aux causes immédiatement perceptibles, mais plutôt des conséquences d'un faisceau de facteurs, qui trouvent leurs origines lointaines dans les conditions globales du milieu de l'activité laborieuse.

---

<sup>1</sup> Piganiol C. : technique et politiques d'amélioration des conditions de travail, édition E.S.F Paris 1980.p.38.

En outre, Zwingmann B ; a annoncé un certain nombre de facteurs, à savoir : les contrastes climatiques et topographiques, les différences de rythme de travail, les différences dans relations familiales.

Le travail humain, est composé d'éléments physiques et intellectuels, qui peuvent être dissociés d'un contexte social de sorte, que le produit qui en résulte n'est pas indépendant de celui-ci, et le modèle sociologique du fonctionnement de l'entreprise, basé sur la réalité social de l'entreprise, et sur les facteurs externes à l'entreprise. L'analyse sociologique des accidents, vise à identifier les processus sociaux qui affectent la fréquence accidentelle dans l'entreprise.

Selon ce modèle, le travail industriel comprend quatre niveaux analytiques :

- Le premier niveau, est relié au phénomène de la récompense.
- Le deuxième niveau, est relié au phénomène du commandement.
- Le troisième niveau, est relié au phénomène de l'organisation.

Le dernier niveau est relié au travailleur lui-même.<sup>1</sup>

#### **4-4-Le modèle de l'accident selon Hollnagel :**

D'après Magne et Vasseur, Hollnagel E ; a montré pour sa part, en 2004, qu'il existait plusieurs modèles pour comprendre l'accident :

##### **1. Le modèle séquentiel :**

Ce modèle se fonde sur la recherche de l'enchaînement logique des événements antérieurs à l'accident et lui sont reliés par un déterminisme causal. L'accident est considéré comme une sortie dommageable du processus normal, où la faute humaine est déterministe.

---

<sup>1</sup> Zwingmann B. : Sécurité au travail, communication au 30<sup>ième</sup> congrès international de A+A « sécurité et santé au travail », le 23 décembre 2008 Düsseldorf (Allemagne). p.1. In, [www.aplusa-online.de/](http://www.aplusa-online.de/)

## 2. L'arbre des causes :

Elle correspond, au modèle rétrospective séquentiel. L'événement inattendu, dans ce modèle a été causé par les événements A, et B. L'événement initiateur est la situation à laquelle le système à dû faire face. L'événement cause, A à été causé par l'événement initiateur, la défaillance matérielle 2, et l'erreur humaine. La survenance de l'erreur humaine a été influencée par les facteurs de contexte.

## 3. Le modèle épidémiologique :

Ce modèle repose, sur une analogie biomédicale, comme un organisme vivant qui se voit attaqué par des agents infectés du fait de l'affaiblissement de ces barrières internes de protection dans un environnement dégradé. Ainsi, les défenses immunitaires de la cellule, affaiblies par des facteurs pathogène provenant de l'environnement de travail. Une barrière affaiblie sera le résultat d'une défaillance passive.<sup>1</sup>

## 4. Le modèle systématique :

C'est le dernier modèle, proposé par Erik Hollnagel, il dérive des théories de Charles Perrow sur les accidents normaux. Ce modèle préconise qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une progression temporelle causale pour expliquer la cause de l'accident, et non plus à l'existence de conditions anormales ou de facteurs d'influence intrinsèques négatifs. Ainsi, l'accident est contenu dans l'organisation, il émerge des interactions complexes entre composants du système.

---

<sup>1</sup> Magne L. et Vasseur D. : risques industriels, édition Lavoisier, Paris 2006. P..94



Les effets des risques professionnels, pèsent lourdement sur la société, ce qui rend leur prévention indispensable. L'action de prévention des accidents se base sur la connaissance des dangers, des facteurs de risques, et du risque lui-même. Elle consiste d'une part, à la suppression des causes à l'origine de l'accident de travail et d'autre part, en cas d'impossibilité de suppression du risque, à l'atténuation de leurs conséquences.

***L'approche***

***Pratique***

## **Chapitre III : la présentation de l'organisme d'accueil et l'échantillon :**

### **Descriptions du lieu de recherche :**

#### **1-Historique :**

##### **a)- Présentation L'entreprise mère (SONTEX) :-**

La SONTEX a été créée par ordonnance n°21/071986, elle fait partie des premières à mettre en application le système de gestion socialiste en 1977. Pour ce faire, la société nationale des industries textiles a mis en place un réseau dense d'unités de production et de commercialisation.

La société a pris une dimension telle qu'elle ne peut plus gérer par sa seule direction ; c'est alors que les pouvoirs publics ont entamé des réformes au sien de l'entreprise mère en 1983, ces réformes ont donné plusieurs entreprises qui de l'entreprise mère en 1983, ces réformes ont donnée plusieurs entreprises qui sont :

- INDITEX
- ECOTEX
- ELATEX
- SOITEX
- DISTRITEX
- COTIT

Au terme de la deuxième réforme économique du 1986, la COTITEX donne naissance à quatre entreprises qui sont :

- COTITEX de Batna.
- COTITEX de Sebdou.
- COTITEX de Draa Ben Khedda.
- COTITEX de Laghouat.

### **b-Présentation de l'organisme d'accueil (AL.CO.VEL) :**

Le complexe velours d'Akbou est inscrit comme projet au deuxième plan quadriennal signé le 31/01/1977 entre la SONITEX et l'association Sybeta le Peigné de Belgique. L'individualisation du projet est intervenue le 15/05/1978 et les travaux de réalisation sont débutés le 11/19878 par contre la réception définitive est le 07/11/1984 et la date de la mise du complexe au régime de croisière dont la période est établit jusqu'à 1985.

A partir du 28/01/1998 le complexe velours d'Akbou, unité de Laghouat est transformé en S.P.A. au capital de 1 500 000,00 DA dénommé »Algérienne des cotonnades et velours », AL.CO.VEL par abréviation.

### **c)-Données générales :**

Le complexe est situé à environ 7 Km du chef-lieu de la daïra d'Akbou et 70Km du chef- lieu de la wilaya de Bejaia. Sa superficie est de 158 400 m<sup>2</sup> dont 62 340 m<sup>2</sup> couverte. Son effectif total est de 898dont :

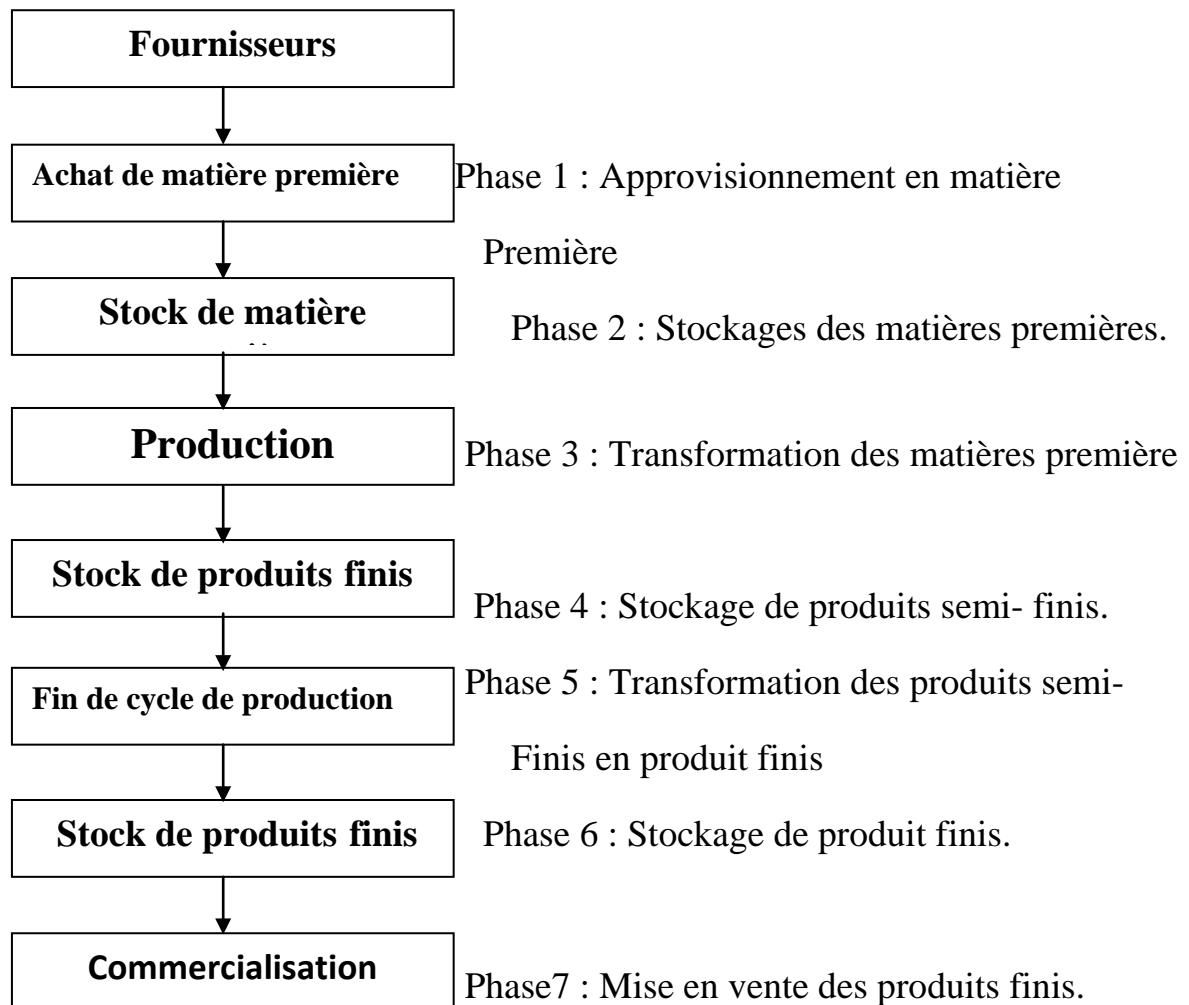
Le complexe est l'unique en son genre, dans le tiers monde et le quatrièmes dans le monde. Il se compose d'un pavillon administratif, trois magasins de produits chimique, pièces de rechange, marchandises et trois ateliers de filature, tissage, finissage et un bloc de services généraux et centre de formation et d'organisation. Sa capacité de production est de 05 millions de mètres de velours par année.

## 1-2-Nature juridique de l'entreprise :

AL.CO.VEL est une e société par action (SPA) à caractère industrielle et commercial.

**a-commercial** : Une achète des matières premières et fourniture qu'elle transforme en produits finis.

**b-Prestation de services** : outre la transformation et la commercialisation l'entreprise réalise aussi des prestations de services ou elle reçoit des matières premières comme le tissu pour le traitement (teinture) et le coton et l'acrylique pour sa transformation en file.

**D)- Processus de réalisation des produits finis au niveau du complexe :**

### 1.3. Organisation administrative du complexe :

a)- **Direction du complexe** : La direction du complexe est assuré par un directeur (PDG) elle constituer par un secrétariat, service hygiène et sécurité formé par une section prévention, section protection incendie et par une section gardiennage.

#### b- Direction administration et finance :

➤ **Sous direction des ressources humaines :**

Elle regroupe le service de personnel, le service social, le service des moyens généraux et le centre de formation.

- **Service du personnel** : Il gère la paie, les carrières et il est subdivisés en section (section paie, section gestion des carrières et section administrative).
- **Service social** : Il regroupe les sections des œuvres sociaux (cantine et coopérative, cité d'hébergement), de médecines sociales et la section cultures et loisirs.
- **Service des moyens généraux** : Il a pour mission essentielle la gestion des services généraux à savoir l'approvisionnement du complexe en matières et fournitures de bureau, en produits d'entretien et il responsable des réparations et de l'entretien des bâtiments. Il est constitué par trois sections (section générale, section assurance, section transports du personnel).

➤ **Sous direction finance et comptabilité :**

Elle a pour mission la gestion financière et comptable du complexe, elle est constituée de :

- **Service de la comptabilité générale** : il est chargé de la saisie des différentes dépenses, recettes et de la fiscalité. Il regroupe une section trésorerie, une section des opérations divers et d'une section fiscalité.
- **Service de la comptabilité analytique** : Il a pour mission l'établissement des coûts de production et prix de revient, il est chargé aussi de l'établissement des inventaires comptable et physique de fin d'année et ce en collaboration avec la sous direction approvisionnement et commerciale. Ce service gère les opérations énumérées ci-dessus grâce à l'existence d'une section de comptabilité analytique et d'une section de comptabilité matière.

### c)- Direction commerciale et approvisionnement :

#### ➤ Sous direction des approvisionnements :

Elle regroupe deux services à savoir :

- **Service gestion des stocks** : Il assure la gestion des magasins matières Premières, produits chimiques et magasin pièces de rechanges.
- **Service achat** : Il regroupe deux sections achat locaux et achat extérieur.
- **Sous direction commerciale** :
- **Service commercial**: C'est un service constitué par la section magasin et expédition des produits finis, une section des ventes et une section de marketing.

### d)- Direction production et maintenance :

#### ➤ Sous direction technique :

Elle joue un rôle très important au niveau du complexe, elle est le régulateur de la production et elle agit par l'intermédiaire d'un département contrôle de qualité et d'un service de programmation.



- **Service contrôle de qualité :** C'est une structure qui agit directement sur la production, elle possède des sous structures au niveau de la ligne technologique par l'intermédiaire des sections contrôle de qualité filature, contrôle de qualité tissage et contrôle de qualité finissage.
- **Service programmation :** Il fait la programmation des articles par métrage et par colorie et le calcul des taux de réalisation par rapport aux objectifs fixés.
  - **Sous direction recherche et développement :**

Elle a pour mission la recherche de nouveaux produits, suivi les projets d'investissements ainsi que la réorganisation.

### **1-5 Processus production au niveau du complexe :**

- **Matière première utilisée :** Les principales matières premières utilisées dans la fabrication du velours sont : le coton, l'acrylique, le Polyester, divers produits chimiques et colorants, outre ces matières le complexe utilise d'autres a savoir l'eau, gaz naturel, énergie électrique, carburant, lubrifiant, pièces de rechanges....etc.
- **Différentes étapes de production :**
  - a-Filature :** Elle est divisée en trois lignes de fabrication :
    - Ligne cardée.
    - Ligne peignée.
    - Ligne d'acrylique.

Au niveau de ces lignes la matière première subit les traitements suivants :

- **Battage** : la matière première (coton / acrylique) ouvraison de balles et subit des traitements et de nettoyage.
- **Cardage** : cette phase a pour rôle de complimenter le nettoyage,

Démêlent et parcellisent les flocons pour former un ruban cardé.

- **Réunissage** : les rubans de carde sont réunis en nappe de 20.
- **Peignage** : les nappes homogènes subissent un nettoyage et la suppression des fibres courtes.
- **Étirage** : le ruban qui sort du réunissage subit un affinage par doublage et par étirage pour donner un ruban régulier.
- **Filage** : les rubans obtenus subissent une série des opérations (étirage, torsion) pour obtenir du fil avec un diamètre voulu.
- **Bobinage** : Après avoir obtenu des fuseaux, les fils sont soumis a d'autres traitements de finissage ensuite ils sont bobinés pour permettre une meilleur manutention et un meilleur stockage.

**b) Tissage** : L'atelier de tissage est composé de deux salles :

- Salle de velours trame.
- Salle de velours chaîne.

Au niveau du tissage la fabrication du velours passe par trois opérations

- **Ourdissage** : l'ourdissage a pour but d'enrouler les files de chaînes sous une même tension et parallèlement entre eux et selon un ordre déterminé
- **Encollage** : Dans cette phase les files sont en duits de colle de façon à le rendre souple, glissant et résistant.

- **Réunissage** : Cette opération concerne les files retords, elle consiste à réunir autant d'ensouples d'ourdissage direct pour obtenir une ensouple de tissage désirée.
- **Ensouplage** : Son but est d'assembler autant de sections de files pour une ensouple de tissage.
- **Rentrage** : Elle consiste à introduire les files de chaîne dans les lamelles de casse chaîne, dans les lis et dans les dents de peignés.
- **Canetage** : Son rôle consiste à rouler sur des canettes qui sont destinées à alimenter la trame.

**c-Finissage** : Il est constitué de trois services :

- Préparation coupe.
  - Blanchiment et teinture.
  - Apprêts.
- 
- **Préparation coupe** : Cette phase procède à la coupe du tissu au lavage, et le flambage.
  - **Blanchiment et teinture** : Elle consiste à laver, teindre et à blanchir le tissu.
  - **Apprêts** :
    - Apprêts trame chimique pour traiter le tissu d'habillement.
    - Apprêts trame mécanique pour le brossage du tissu.
    - Apprêts trame chaîne pour traiter les articles de chaîne.
    - Apprêts trame acrylique et jacquard.

### I-Les caractéristiques de l'échantillon :

Cette démarche traite les caractéristiques personnelles des travailleurs au sein de l'entreprise ALCOVEL.

**Tableau n°01 : la répartition de l'échantillon étudié selon le sexe :**

<b>Le sexe</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
Masculin	83	83,83
Féminin	16	16,16
Total	99	100

D'après ce tableau, on constate que 83,83% des membres de l'échantillon étudiés représentent le sexe masculin, et 16,16% le sexe féminin.

Ces résultats montrent, que le travail qui s'effectue dans l'entreprise « ALCOVEL », nécessite plus d'effort physique qu'on retrouve chez les hommes plus que les femmes. De plus, la majorité des enquêtés travaillent dans les ateliers et effectuent des tâches techniques (la mécanique...) et ce sont presque tous des hommes. Les femmes généralement sont orientées vers tâches moins difficiles.

**Tableau °02** : la répartition de l'échantillon étudié selon l'âge :

<b>L'âge</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
20-30 ans	30	30,30
30-40 ans	09	09,09
40-50 ans	25	25,25
Plus de 50 ans	35	35,35
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>100</b>

On constate d'après ce tableau que 35,35% des membres de l'échantillon étudié ont plus de 50ans, 30,30% représentent la catégorie d'âge des 20-30 ans, 25,25% représentent les personnes âgées entre 40-50 ans, enfin la dernière catégorie d'âge 30-40 ans est représentée par le taux de 09,09%.

Sur le plan de la composante humaine d'ACOVEL, on peut dire que la stratégie adoptée par les dirigeants est une stratégie qui consiste à créé un équilibre entre ceux qui s'appêtent à partir en retraite et ceux nouvellement recrutés, et cette façon de penser la gestion des ressources humaines est très ingénieuse du moment que le contact qu'auront les nouvelles recrues avec les plus anciens leur permettra d'acquérir : expériences, bonnes habitudes, et surtout habilité.

**Tableau °03** : la répartition de l'échantillon étudié selon la situation familiale :

<b>La situation Familiale</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
Célibataire	27	27,27
Marié	71	71,71
Veuf (ve)	01	01,01
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>100</b>

On constate, d'après ce tableau que 71,71% des membres concernés par l'étude sont mariés, et sont 27,27% célibataire, au moment ou on enregistre une seule femme veuve.

On peut avancer grâce, au taux affichés sur le tableau, que quoi qu'on dise sur l'entreprise ALCOVEL en particulier ou le secteur du textile en général, que l'entreprise objet de cette étude assure une certaine sécurité de l'emploi pour ses salariés d'où le taux significatif de ceux qui sont mariés en comparaison avec ceux qui ne le sont pas. Les salariés disaient que « jamais on ne prendrait le risque de fonder un foyer si nous ne sommes par relativement sûr que notre emploi et notre profession serait garantie ».

**Tableau °04** : la répartition de l'échantillon étudié selon le niveau d'instruction :

<b>Le niveau d'instruction</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
Sans niveau	07	7,07
Primaire	12	12,12
Moyen	33	33,33
Secondaire	33	33,33
Universitaire	14	14,14
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>100</b>

On constate que 33,33% des enquêtés ont suivi leurs études jusqu'au niveau secondaire et moyen, et que 14% des enquêtés ont suivi leurs études jusqu'au niveau universitaire, et 12% leurs études se sont limitées au niveau primaire, tandis que la minorité avec un taux de 7,07% représente la catégorie sans niveau d'étude.

La majorité des enquêtés font partie de la catégorie des agents d'exécution qui occupent des tâches qui ne nécessitent pas de profondes connaissances et un niveau de qualification très élevé. Aussi le tableau nous permet de conclure que les niveaux d'instructions les moins représentés sont ceux de « sans niveau » et « niveau primaire » avec respectivement 7,07% et 12%, et si cela voulait dire une chose c'est que le travail à ALCOVEL bien qu'il ne soit pas très difficile à assimiler et à exécuter il exige quand même un minimum de connaissances indispensables à la bonne marche des cycles de production.

**Tableau °05** : la répartition selon le statut professionnel :

<b>Statut</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
<b>Cadre</b>	09	9,09
<b>Agent de maîtrise</b>	10	10,10
<b>Agent d'exécution</b>	80	80,80
<b>Total</b>	99	100

D'après ce tableau, on constate que 80,80% des enquêtés sont de la catégorie socioprofessionnelle agent d'exécution, ensuite ceux de la catégorie agents de maîtrise avec 10,10%, alors que 9,09% représentent la catégorie cadre.

Ces statistiques sont des plus normaux dans n'importe quelle entreprise, où le nombre des cadres est moins important que ceux des agents de maîtrise et des agents d'exécution. En vérité chacun assume ses responsabilités, de l'encadrement jusqu'à l'exécution, à cet effet les responsables répartissent les tâches entre les différentes catégories socioprofessionnelles, afin d'assurer la bonne marche de la production, en un mot les uns encadrent et contrôlent, les autres exécutent.



**Tableau °06:** la répartition selon l'ancienneté :

Catégorie d'ancienneté	F	%
Moins de 1 an	11	11,11
1-6 ans	22	22,22
7-12 ans	07	7,07
13-20 ans	03	3,03
Plus de 20 ans	56	56,56
<b>Total</b>	99	100

Ce tableau montre que la catégorie des enquêtés ayant plus de 50 ans d'ancienneté professionnelle représentent un taux de 56,56%, 22,22% pour ceux qui ont une ancienneté entre 1-6 ans, et 11,11 % pour la catégorie moins de 1 an, 7,07% pour la catégorie 7-12 ans, et seulement un pourcentage de 3,03% pour la catégorie de 13-20 ans.

On déduit que les travailleurs sont satisfaits dans leur travail et que l'entreprise « ALCOVEL » leur offre un milieu de travail convenable. Les travailleurs n'abandonnent pas leurs postes et ne quittent pas le travail avant la retraite, il y a une stabilité du personnel à côté de la stabilité économique et financière, l'entreprise n'est pas obligée de réduire le nombre de postes de travail, mais au contraire, elles aident à créer des nouveaux postes.

**Tableau n°07:** la répartition selon le lieu de résidence :

Lieu de résidence	F	%
Proche	42	42,42
Loin	57	57,57
<b>Total</b>	99	100

D'après le tableau ci-dessus, on constate que la majorité des enquêtes avec un pourcentage de 57,57% habitent loin de leur lieu de travail contre 42,42% qui habitent près de leur lieu travail.

Etant située, dans un environnement à moitié rural et à moitié urbain, fait de cette entreprise une entreprise plus accessible pour les uns, et non pour les autres, surtout en l'absence d'un transport qui pourrait desservir les villages les plus éloignés et les plus enclavés. Par conséquent cette donnée pourrait avoir un impact certain sur la situation des travailleurs, et pourrait leur causer des accidents.

## Première hypothèse : l'impact de l'âge sur la survenance des accidents du travail

\*Les données que nous avons reçu à l'occasion de ce tableau, sont les fruits d'une question qu'on a formulé comme suit : « **Selon –vous qui sont les plus exposés aux accidents ?** **Tableau n°08:** le rapport entre la survenance des accidents de travail chez les catégories d'âges et la C.S.P :

C.S.P Les catégories d'âges	Cadres	Agent de maîtrise	Agent d'exécution	Total
Les plus jeunes	01 11,11%	05 50%	33 41,25%	39 100%
Les plus âgés	08 88,88%	05 50%	47 58,75%	80 100%
Total	09 9,09%	10 10,10%	80 80,80%	99 100%

On observe selon ce tableau que, toute les catégories d'âges, sont touchées par les accidents du travail, ou la catégorie d'âge « des plus âgés », est classée première avec un pourcentage de 58,75 % , où 88,88% représentent des enquêtés de la catégorie des cadres , suivi par un taux de 58,75% des enquêtés de la catégorie d'exécutants, et en fin la catégories de maîtrise enregistre un taux 50%.

Tandis que, pour la catégorie d'âge des plus jeunes, elle enregistre aussi un taux de 41,25 %, dont la catégorie des agents de maîtrise représente un taux de 50%, suivi par la catégorie des agents d'exécutant avec un taux de 41,25%, et en fin la catégorie des cadres avec un pourcentage de 11,11%

En analysant les chiffres précédemment exposés, nous trouvons que l'âge un rôle déterminant dans la survenance des accidents. chez les jeunes travailleurs, le manque d'expérience professionnelle réduit leur savoir faire,( Heinrich H.W.1930)<sup>1</sup>, l'inattention, l'impulsivité, la surestimation de leurs capacités, l'absence de responsabilité familiale, la sous-estimation des risques du travail, et aussi le manque de la formation au sein de l'entreprise<sup>1</sup>, aggravent la situation du travailleur et le rend très vulnérable dans le milieu de travail.

Quant aux travailleurs âgés, le phénomène accidentel s'explique par les déficiences sensorielles (l'insuffisance de la vue, de l'ouïe), l'appauvrissement de la coordination motrice, une diminution de l'agilité mental, la nécessité d'un plus long apprentissage face à de nouvelle situation.

Selon Trinquet les études menées ont aboutis aux faits, que la gravité de l'accident de travail augmente sensiblement, et régulièrement avec l'âge, ce qui explique par le fait que la faculté de récupération de l'organisme diminue lorsque l'homme avance dans l'âge.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Heinrich H. Op, cit, P120.

<sup>2</sup> Trinquet P : maîtriser les risques du travail, édition Flammarion médecine- sciences, Paris 1979, P.123.

**Tableau n°09:** la relation entre les C.S.P et la nature des accidents rencontrés chez les plus âgés:

Type d'accident C.S.P.	Glissade	Brûlure	Blessure	Autre	Total
Cadre	4 44,44%	1 11,11%	2 22,22%	2 22,22%	9 100%
Agent de maîtrise	5 41,66%	2 16,16%	3 25%	2 16,66 %	12 100%
Agent d'exécution	34 40%	5 5,88%	45 52,94%	1 1,17%	85 100%
Total	43 40,56%	8 07,54%	50 47,16%	05 04,71%	106* 100%

\*Tableau présentant des résultats pour une question à réponses multiples.

D'après les données du tableau, 47,16% des réponses des enquêtés affirment que le type d'accident rencontrés chez les plus âgés est de type « Blessure », efforts déployés par les travailleurs dans l'accomplissement de leurs tâche, où la catégorie des exécutants enregistre un taux de 52,94%.

Par contre, 40,56% des réponses des enquêtés voient que le type d'accident le plus fréquent chez les plus âgés est la « glissade », où les cadres enregistrent un taux de 44,44%.

En fin, 7,54% des enquêtés voient que le type d'accidents rencontré chez les plus âgés est la « brûlure », où la catégorie des agents de maîtrise enregistre un taux de 16,16%, suivi par les cadres, eux qui enregistrent le taux de 11,11%, et 5,88% pour la catégorie des agents d'exécution.

Le genre d'accidents rencontrés plus fréquemment chez les plus âgés sont par degré d'importance : 1- « Blessure », 2- les « glissades » et enfin les « brûlures ». La nature de la tâche, la négligence et la fatigue, sont autant de facteurs qui mènent à ces désastres. En dépit de leur longue ancienneté, les plus anciens ne sont pas pour autant épargnés par les accidents de travail, plus grave encore sont les accidents qui les touchent et qui mènent souvent à des résultats néfastes et pour la santé du travailleur et pour son entreprise.

**Tableau n°10:** la relation entre l'âge et la survenance des accidents :

Survenance des accidents Âge	à subi un accident	N'ont pas un subi accident	Total
20-30	13 43,33%	17 56,66%	30 100%
30-40	06 66,66%	03 33,33%	09 100%
40-50	14 56,00%	11 44%	25 100%
Plus de 50 ans	22 66,66%	13 39,39%	35 100%
<b>Total</b>	55 55,55%	44 44,44 %	99 100%

On constate d'après le tableau ci-dessus que, 55,55% des enquêtés disent qu'ils y a une relation entre l'âge de la victime, et la survenance de l'accident, où 66,66% représentent les personnes qui sont âgés entre 30- 40 ans et plus de 50 ans. D'un autre côté 44,44 % des membres de l'échantillon, voient qu'il n'y a pas de rapport entre l'âge des victimes et la survenance de l'accident, plus particulièrement chez les enquêtés ayant un âge qui se situe entre 20 et 30ans, et qui enregistrent le taux de 56,56%.

D’après ces résultats statistiques, on voit que l’âge a un impact sur la survenance des accidents de travail. Toutes les catégories sont touchées par les accidents de travail, où les personnes âgées sont les plus exposés aux risques, car leur santé physique et psychologique perd de son éclat à fur et à mesure que les années passent, ce qui crée un déséquilibre entre leurs capacités individuelles et les exigences de leurs tâches.

Enfin les plus jeunes, sont vraisemblablement très vulnérable faces à ces aléas, et pour cause leur manque d’expérience ou de maturité, ou leur affectation aux postes les plus risqués.

**Tableau n°11:** la relation entre les C.S.P. et l’exposition aux risques :

Exposition aux risques C.S.P	Rarement	Parfois	Souvent	Total
Cadre	06 66,66%	03 33,33%	-	09 100%
Agent maîtrise	07 70%	03 30%	-	10 100%
Agent d’exécution	20 25%	16 20%	44 55%	80 100%
Total	33 33,33%	22 22,22%	44 44,44%	99 100%

D’après ce tableau, on constate que 44,44% des enquêtés disent qu’ils sont « souvent » exposés aux risques, dont 55% sont des agents d’exécutions.

On trouve aussi, sur le tableau que 33,33% des membres qui disent qu’ils sont « rarement », exposés aux risques, où la catégorie des agents de maîtrise enregistre un pourcentage de 70%, suivi par la catégorie des cadres avec un taux de 66,66%, et en fin la catégorie d’exécution représente un taux de 25%.

Les enquêtés ayant répondu par la réponse « par fois » enregistrent un taux de 22,22%, dont la catégorie des cadres enregistrent un taux de 33,33%, suivi par la catégorie des agents de maîtrise avec un taux de 30%, et en fin le taux le plus faible est de 20% enregistré par la catégorie des agents d'exécution.

D'après ces résultats, on déduit que les agents d'exécution sont les plus exposés aux risques, car ils travaillent avec des machines et dans des ateliers de production avec des moyens qui sont souvent anciens voir vétustes.

La non formation et information sur les risques des accidents augmente le taux des accidents de travail pour cette catégorie.



**Tableau n°12:** le rapport entre les C.S.P et les catégories d'âges:

<b>C.S.P.</b> <b>Les catégories d'âges</b>	<b>Cadres</b>	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Total</b>
20-30 ans	-	04 13,33%	26 86,66%	30 100%
30-40ans	02 22,22%	-	07 77,78%	09 100%
40-50ans	01 4,17%	05 20%	19 79,17%	25 100%
+50 ans	06 16,66%	01 2,85%	28 77,78%	35 100%
Total	09 9,09%	10 10,10%	80 80,81%	99 100%

Selon ce tableau, on observe que le taux de 80,81% représente les enquêtés qui voient que la survenance des accidents touche beaucoup plus les agents d'exécution, où la catégorie d'âge 20-30 ans, est la plus exposée à ces aléas avec un taux de 86,66%, suivi par un taux de 79,17% enregistré par les 40-50 ans, 77,78% respectivement pour les 30-40 ans, et les 50 ans et plus.

Quel qu'il soit leur âge, même si on doit reconnaître que les plus jeunes sont plus vulnérables que les autres catégories d'âge, il est flagrant de constater que les agents de maîtrise, sont les plus exposés à ces risques professionnels qui entraînent des atteintes très graves à l'intégrité physique et morale des salariés.

**Tableau n°13:** le rapport entre l'âge et les causes des accidents de travail :

Causes d'accident L'âge	Manque d'expérience	Négligence	Affecté aux postes plus risqués	Total
20-30ans	19 54,28%	10 28,57%	06 17,14%	35 100%
30-40ans	07 58,33%	02 16,66%	03 25%	12 100%
40-50ans	13 46,42%	09 32,14%	06 21,42%	28 100%
50ans et plus	08 18,18%	19 43,18%	13 32,05%	40 100%
Total	47 40,86%	40 34,78 %	28 24,34%	115* 100%

\*Tableau présentant des résultats pour une question à réponses multiples.

D'après ce tableau, on remarque que, 40,86% des réponses des membres de l'échantillon voient que les accidents de travail, sont causés par le manque d'expérience, où la catégorie d'âge 30-40 ans affiche un taux de 58,33%, suivi par la tranche d'âge 20-30 ans avec un pourcentage de 54,28%, ainsi que le taux de 46,42% qui est enregistré par la catégorie d'âge 40-50 ans, et en fin la catégorie d'âge des 50 ans et plus enregistre un taux de 18,18%. Par ailleurs, 34,78% des réponses des enquêtés voient que les causes des accidents de travail sont dus à la négligence, où la catégorie d'âge 50 et plus ans enregistre un taux de 43,18%, la catégorie d'âge 40-50 ans avec un pourcentage de 32,14%, 28,57% pour la catégorie d'âge 20-30 ans, et pour la catégorie d'âge de 30-40ans elle enregistre un taux de 16,66%, et en fin les enquêtés ayant 50 ans et plus quant à eux, ils enregistrent un taux de 18,18%.

Dans un autre registre on trouve que 24,34% des réponses des membres concernés par l'étude voient, que les causes des accidents sont dus aux affectations aux postes plus risqué, où la catégorie d'âge des 50ans et plus enregistre un taux de 32.05%, suivi par un taux de 25% enregistré par la catégorie d'âge de 30-40 ans, et la catégorie d'âge de 40-50ans enregistre un taux de 21,42%, et enfin un taux de 17,14% enregistré par la catégorie d'âge de 20-30 ans.

D'après les résultats affichés, il parait clairement que les accidents de travail, sont dus à de multiples causes, plus particulièrement le manque d'expérience des travailleurs, qui sont souvent mis dans des conditions de travail pénibles, face à des machines vétustes sans entretien, sans formation, fait qui accélère et favorise la survenance des accidents.

\*Les données collectées sont une réponse à la question suivante : « A votre avis quel genre d'accidents ont rencontré plus chez les plus âgés ?

**Tableau n°14:** le rapport entre l'âge et les types d'accident de travail subi par les plus âgés:

Type d'accident Age	Grave	Bénin	Total
20-30ans	0	13 100%	13 100%
30-40ans	02 33,33%	04 66,66%	06 100%
40-50ans	03 21,42%	11 78,57%	14 100%
+50ans	07 31,81%	15 68,18%	22 100%
Total	12 21,21%	43 78,18%	55* 100%

\*Uniquement les enquêtés qui ont eu un accident de travail :

D'après le tableau, on constate que 78,78% des membres enquêtés ont eu un accident bénin, dont 100% appartiennent à la catégorie d'âge 20-30 ans, suivi par le taux de 78,57% qui représente la catégorie d'âge 40-50 ans, suit après la catégorie d'âge 50 ans et plus qui enregistre un taux de 68,18%, et en fin la catégorie d'âge de 30-40 ans avec un taux de 66,66%.

Par ailleurs, 21,21% ont eu un accident grave où 33,33% représente la catégorie d'âge 30-40 ans, suivi par un pourcentage 31,31% qui représente la catégorie d'âge 50 ans et plus, et en fin la catégorie d'âge de 40-50ans avec un taux de 21,42%.

On constate, que le type d'accident est proportionnel à l'âge, plus le salarié est âgé plus qu'il est soumis à un accident grave, et cela confirme la thèse qui avance que les plus âgés sont souvent les plus touchés par les accidents de travail.

### **Les résultats partiels de la première hypothèse :**

Nous avons constaté que l'âge des travailleurs a un impact sur les survenances des accidents du travail, où la catégorie la plus touchées est celle des plus âgés avec un taux de 62,85%.

La relation entre les catégories d'âges et la survenance des accidents de travail fait état de ce qui suit : 55,55% des enquêtés disent qu'ils ya une relation entre l'âge de la victime et la survenance de l'accident, où 66,66% représentent les personnes qui sont âgés entre 30- 40 ans et plus de 50 ans.

La catégorie la plus touchés par les différentes catégories est celle des agents d'exécution 55%.

La survenance de l'accident diffère aussi selon les C.S.P, ce qui signifie que l'accident du travail peut être déterminé par le statut qu'occupe le salarié au sein de l'entreprise, puisque comme déjà vu sur un certain nombre de tableaux, toutes les catégories socioprofessionnelles sont touchées par le phénomène, mais l'âge demeure le facteur le plus explicatif de la survenance des accidents.

Le rapport entre l'âge et les causes des accidents du travail chez les plus jeunes montre que 40,86% des membres enquêtés voient que les accidents de travail sont causés par le manque d'expérience.

Pour ce qui est du rapport entre le type d'accident du travail et l'âge, on a trouvé que 78,78% des membres enquêtés ont eu accident bénin, où 100% appartiennent à la catégorie d'âge 20-30 ans. Par contre 21, 21% ont eu un accident grave où 33,33% représentent la catégorie d'âge 30-40ans.

La relation entre les C.S.P et la nature des accidents rencontrés chez les plus âgés font état d'accidents causés principalement par « l'effort physique » déployé par les travailleurs dans l'accomplissement de leurs tâche et ce avec un taux de 47,16%.

L'analyse et l'interprétation des résultats, nous a permis de vérifier et confirmer cette hypothèse « **L'âge des travailleurs à un impact sur la fréquence des accidents du travail** »

**Deuxième hypothèses :** « le sexe joue un rôle déterminant dans la survenance des accidents du travail » :

**Tableau n°15 :** le rapport entre le sexe et la survenance des accidents du travail :

Survenance de l'accident Le sexe	Oui	Non	Total
Hommes	51 61,44%	32 38,55%	83 100%
Femmes	04 25%	12 75%	16 100%
Total	55 55,55%	44 44,44%	99 100%

D'après ce tableau on constate que, 55,55% des enquêtés ont eu un accident, où les hommes enregistrent un taux de 61,44%, suivi par le taux de 25% qui est enregistré par les femmes. Par contre 44,44% des enquêtés n'ont pas connu d'accident, où 75% sont des femmes et 38,55% sont des hommes.

Bien qu'une tendance, à la survenance des accidents soit observée pour l'ensemble des travailleurs, (homme, femme), celle-ci a été plus marquée pour les hommes que pour les femmes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la majorité des travailleurs employés dans les ateliers dits "à hauts risques" sont principalement des hommes.

\* Les données collectées sont une réponse à la question suivante : « Est-ce que il y a une différence entre « homme » et « femmes » dans la survenance des accidents du travail ? »

**Tableau n°16:** le rapport entre le sexe et C.S.P dans la survenance des accidents du travail:

<b>C.S.P</b> <b>Sexe</b>	<b>Cadre</b>	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Total</b>
<b>Hommes</b>	07 77,77%	07 70%	69 86,25%	83 100%
<b>Femmes</b>	02 22,22%	03 30%	11 13,75%	16 100%
<b>Total</b>	09 09,09%	10 10,10%	80 80,80%	99 100%

Ce tableau montre, que le sexe masculin est le plus touché par les accidents , où la catégorie des agents du maîtrise trouvent que les hommes sont plus exposés aux accidents avec un taux 86,25%, suivi par la catégorie des cadres avec un taux de 77,77%, et enfin la catégorie des agents du maîtrise enregistre un taux de 70%.

Il est rare, qu'hommes et femmes effectuent les mêmes tâches, ce qui rend difficile la comparaison entre eux, seulement des traditions au sein des entreprises veulent que soient assigner aux hommes les besognes les plus périlleuses, fait qui augmente le degré de danger et par delà même le degré de la survenance des accidents de travail.



**Tableau n° 17:** le rapport entre le sexe et le type d'accident rencontré :

Type d'accident \ Sexe	Grave	Bénin	Total
Hommes	07 14%	43 86%	50 100%
Femmes	-	5 100%	05 100%
Total	07 12,72%	48 87,27%	55 100%

\*Uniquement les enquêtés qui ont eu un accident de travail :

D'après ce tableau, on constate que 87,27% des enquêtés disent que souvent ils sont exposés à des accidents de type « Bénin », où les femmes enregistrent le taux de 100%. Par contre, 12,72% des enquêtés disent qu'ils sont exposés à des accidents de type « Grave » où 12,72% sont des hommes.

On constate, que les hommes sont plus exposés aux accidents de type « grave », parce que le travail qu'ils effectuent dans l'entreprise « ALCOVEL » nécessite plus de force physique, qu'on trouve plus chez les hommes que les femmes, ajouter à cela l'accomplissement des tâches complexes qui sont pour la majeure partie exécutées par des hommes.

**Tableau n°18:** le rapport entre le sexe et le respect des consignes et règles de la sécurité :

<b>Respect des consignes et règles de la sécurité</b>	<b>Toujours</b>	<b>Dés fois</b>	<b>Jamais</b>	<b>Total</b>
<b>Le sexe</b>				
Hommes	69 83,13%	12 14,45%	02 2,04%	83 100%
Femmes	16 100%	-	-	16 100%
Total	85 85,85%	12 12,12%	02 2,02%	99 100%

Ce tableau montre que, 85,85% des enquêtés ont répondu qu'ils respectent « toujours » les consignes et règles de sécurité, où les « Femmes » ont enregistré un taux de 100%, suivi par la catégorie des « Hommes » avec un taux de 83,13%.

À partir de ce tableau, on constate que le respect des moyens de protection, pour les deux sexes constitue une exigence. Mais le non respect est plus présent chez les « Hommes », et cela est dû à l'insatisfaction des travailleurs au sein de l'entreprise, à l'absence des règles de sécurité et d'hygiène, selon leurs réponses.

Autrement dit, la réalité de l'entreprise dévoile le refus de certains salariés « les hommes » au port d'équipements de protection au travail (tenu, casque.....), et aussi la mauvaise conception des machines qui sont très ancienne.

Etant donnée, leur présence permanente dans les ateliers, les agents d'exécution et les agents de maîtrise sont les plus exposés aux différents dangers, à l'opposer des « Femmes » qui connaissent plus de mobilité et de flexibilité dans l'accomplissement de leurs tâches.

\*Les données collectées sont une réponse à la question suivante : « Est-ce que les hommes sont les plus exposés aux accidents du travail ? »

**Tableau n°19:** le rapport entre la C.S.P et la survenance des accidents chez les hommes:

Survenance des accidents C.S.P	Oui	Non	Total
Cadres	09 100%	-	9 100%
Agent de maîtrise	09 90%	1 10%	10 100%
Agent d'exécution	75 93,79%	05 6,25%	80 100%
Total	93 93,93%	06 6,06%	99 100%

D'après les résultats du tableau, ce sont les « hommes » qui sont les plus exposés aux accidents du travail, avec un pourcentage de 93,93%, en d'autres termes, les membres de l'échantillon (homme et femme confondu), voient que l'homme est plus exposé au danger que la femme, et ce la dépend principalement de la nature de la tâche exécuté par ce dernier. 100% sont des cadres, 90% des agents de maîtrise, enfin 93,79% appartiennent à la catégorie des agents d'exécutions.

\*Les données collectées sont une réponse à la question suivante : « A votre avis les femmes sont-elles moins exposées aux accidents du travail ? »

**Tableau n°20:** le rapport entre la survenance des accidents chez les femmes et les C.S.P :

Survenance des accidents C.S.P	Oui	Non	Total
Cadres	09 100%	0	9 100%
Agent de maîtrise	09 90%	1 10%	10 100%
Agent d'exécution	66 82,50%	14 17,50%	80 100%
Total	84 84,84%	15 15,15%	99 100%

Ce tableau, nous montre que 84,84% des femmes sont moins exposées aux accidents de travail, dont 100% représentent la catégorie des cadres, suivi par la catégorie de maîtrise avec un pourcentage de 90%, et en fin 82,5% représente la catégorie d'exécution.

Par contre 15,15% des femmes selon les membres de l'échantillon peuvent être touchées par les accidents, où 17,5% représentent par la catégorie d'exécution, suivi par un taux de 10% qui représente la catégorie d'agent de maîtrise.

On constate, que les femmes sont moins exposées aux accidents de travail, et cela veut dire qu'elles sont plus orientées vers des postes moins risqués avec moins de pénibilité, ce qui rend les taux d'accident parmi elles faibles, combien même elles travaillent coté à coté avec leur collègue homme dans les ateliers.

\*Les données collectées sont une réponse à la question suivante : « Est-ce que les hommes sont les plus exposés aux accidents de travail ?

**Tableau n°21** : La relation entre les causes de la survenance des accidents chez les hommes et la C.S.P :

Les causes des accidents C.S.P.	Les exigences du la tâche	La complexité	Effort physique	Autre	Total
<b>Cadres</b>	6 37,5%	16 6,25%	8 50%	1 6,25%	16 100%
<b>A. maîtrise</b>	4 30,76%	2 15,38%	6 46,15%	1 7,69%	13 100%
<b>A. exécution</b>	34 30,08%	26 23%	46 40,70%	07 6,19%	113 100%
<b>Total</b>	44 30,98%	29 20,42%	60 42,25%	09 6,33%	142* 100%

\*Tableau présentant des résultats pour des questions à réponses multiples :

Le tableau montre que, 42,25% des réponses enquêtés disent que les accidents du travail sont fréquemment causés, par l'effort physique déployé par les travailleurs dans les ateliers, où 50% sont des cadres, 46,15% représentent la catégorie des agents de maîtrise, et enfin 40,70% appartiennent à la catégorie agent d'exécution,

Le tableau montre aussi que, 30,98% des réponses émanant des enquêtés affirment que les exigences de la tâche sont considérées aussi comme la cause favorisant la survenance des accidents du travail, où les cadres enregistrent e taux de 37,5%, la catégorie des agents du maîtrise enregistre un taux de 30,76%, 30,80% appartiennent à la catégorie des agents d'exécutions.

On constat que le sexe masculin, est le plus exposé aux accidents de travail, et cela s'explique par la nature du travail effectuer, qui exige vraiment un effort physique de la part de la catégorie d'exécution, et aussi à cause de l'absence de la

prévention et de l'information dont notre population cible a vraiment besoin, et ce pour assurer leur bien être et leur confort dans le milieu du travail.

Dans ce cas de figure, nous constatons que les hommes sont dominants, ce la n'est guère étrange, car la caractéristique du travail, impose un effort physique très considérable, afin de menée à bien les tâches qu'on leur assigne.

**Tableau n°22** : l'avis des femmes sur les causes des accidents de travail en rapport avec la C.S.P :

Les causes des accident de travail C.S.P.	S'orienté vers des tâches faciles	Moins d'effort physique	Autre	Total
Cadres	4 36,36%	7 63,63%	0	11 100%
A. maîtrise	6 46,15%	6 46,15%	1 7,69%	13 100%
A. Exécution	57 59,37%	34 35,41%	05 5,20%	96 100%
Total	67 58,77%	47 41,22%	06 5,26%	114* 100%

\*Tableau présentant des résultats pour des questions à réponses multiples :

Les données du tableau convergent vers la même idée. C'est que c'est la nature de la tâche de la femme qui diminue son exposition aux divers dangers professionnels. Car le plus souvent, les responsables de l'entreprise affectent les

femmes à des postes moins pénibles qui n'exigent pas trop d'efforts, donc moins d'exposition aux risques.

Elles sont affectées le plus souvent vers des postes qu'on peut qualifier de postes à « profil féminin » ce que le tableau présente avec le taux de 58,77%, où la majeure partie elles ont orientées vers des tâches faciles ne nécessitant pas d'efforts importants.

### **Les résultats partiels de la deuxième hypothèse :**

L'étude empirique menée auprès de l'entreprise « **ALCOVEL** » d'Akbou, sur « **les accidents du travail causes et effet sur l'entreprise** », nous a permis de vérifier nos hypothèses et de déduire un ensemble de résultats qu'on peut exposer dans ce qui suit :

Nous avons constaté que, le rapport entre le sexe et la survenance des accidents du travail est bel et bien existant puisque : 55,55% des enquêtés ont eu un accident, où 61,44% sont hommes.

Concernant le rapport entre le sexe et C.S.P dans la survenance des accidents du travail: le sexe masculin est le plus touché par les accidents, où la catégorie des agents des maîtrises voit que les hommes sont les plus exposés aux accidents de travail avec un taux 86,25%,

Pour ce qui est du rapport entre le sexe et le type d'accident rencontré on a trouvé que 87,27% des enquêtés ont eu un accident de travail de type « Bénin », où 100% sont des femmes.

En ce qui concerne le rapport entre le sexe et le respect des consignes et les règles de la sécurité : 85,85% des enquêtés ont répondu qu'ils respectent « toujours » les consignes et règles de sécurité, où les « Femmes » ont enregistré un taux de 100 %.

Et pour le rapport entre la C.S.P et la survenance des accidents chez les hommes: se sont les « hommes » qui sont les plus exposés aux accidents du travail, avec un pourcentage de 93,93%.

Le rapport entre la survenance des accidents chez les femmes et les C.S.P : nous montre que 84 ,84% des femmes sont moins exposées aux accidents de travail, dont 100% représentent la catégorie des cadres.

De ce fait la relation entre les causes de la survenance des accidents chez les hommes et la C.S.P : a montré que, 42 ,25% des enquêtés disent que les accidents de travail sont fréquemment causés, par l'effort physique déployé par les travailleurs dans les ateliers, où 50% sont des cadres,

Concernant le rapport entre l'avis des femmes sur les causes des accidents de travail en rapport avec la C.S.P: les résultats ont ressortis que les responsables de l'entreprise n'affectent pas les femmes à des postes pénibles avec un taux de 58,77%.

En définitif, notre deuxième hypothèse qu'on présente comme suit : « **Le sexe joue un rôle déterminant dans la survenance des accidents du travail** », au sein de l'entreprise SAP ALCOVEL est confirmée.



**Troisième Hypothèses :** « La survenance des accidents varie selon le facteur de l'ancienneté » :

**\*Les données collectées sont une réponse à la question suivante :** « Croyez-vous que le facteur de l'ancienneté à un impact sur la survenance des accidents du travail ?

**Tableau n°23:** la relation entre les catégories d'ancienneté et la survenance des accidents:

<b>Subi un accident</b> <b>Ancienneté</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Total</b>
Moins de 1 an	05 71,42%	02 28,57 %	07 100%
1-6 ans	09 64,28%	05 35,71 %	14 100%
7-12 ans	04 80%	01 20%	05 100%
13-20 ans	01 50%	01 50%	02 100%
Plus de 20 ans	36 50,70 %	35 49,29 %	71 100%
<b>Total</b>	<b>55</b> <b>55,55%</b>	<b>44</b> <b>44,44%</b>	<b>99</b> <b>100%</b>

D'après le tableau on constate que 55,55% des enquêtés ont eu un accident de travail dans l'entreprise, où 80% ont une ancienneté qui varie entre 7-12 ans, suivi par un taux de 71,42% de ceux qui ont une ancienneté de moins de 1 an,

64,28% est le taux qui représentent ceux qui appartiennent à la catégorie d'ancienneté 1-6 ans, 50,70% ont une ancienneté de plus de 20 ans, et enfin 50% des enquêtés ont une ancienneté entre 13-20.

Par ailleurs, 44,44% des enquêtés n'ont pas eu d'accidents, où 50% ont une ancienneté entre 13-20 ans, suivi par un taux de 49,29% enregistré par ceux qui ont une ancienneté de 50 ans et plus. Ceux qui ont une ancienneté entre 1-6ans enregistrent un taux de 35,71%, et ceux ayant moins d'une année d'expérience avec un taux de 28,57%, en fin le taux de 20% caractérise ceux qui ont enregistré une ancienneté qui vacille de 7 à 12 ans.

On peut comprendre, d'après ces résultats que le facteur de l'ancienneté joue un rôle non négligeable dans la survenance des accidents de travail. Jusqu'à 12 ans d'expérience les taux enregistrés par les travailleurs sont plus que significants. Toute fois ce qu'il faudrait retenir, c'est que toutes les catégories d'âges quelle qu'elles soient sont sujets à ces accidents de travail, mais plus au moins avec des degrés différents.

**Tableau n°24:** la relation entre l'état des conditions de travail et la survenance des accidents du travail chez les anciens travailleurs :

<b>Survenance d'accident</b> <b>Conditions De travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Total</b>
Favorables	34 50,74%	33 49,25%	67 100%
Défavorables	21 65,62%	11 34,37%	32 100%
<b>Total</b>	55 55,55%	44 44,44%	99 100 %

D'après le tableau 55,55% des membres objet de l'étude disent que ce sont les plus expérimentés qui ont été le plus souvent victime des accidents de travail, et cela est du pour 65,62% des enquêtés aux conditions de travail défavorables.

Par contre 44,44% des enquêtés disent que ce ne sont pas les plus anciens qui sont le plus victime des accidents de travail, où 49,25% témoignent de la bonne qualité des conditions de travail réserver par la direction de l'entreprise

Les travailleurs ayant subi un accident de travail, ont jugé que les conditions de travail étaient défavorables : lieu de travail mal sein, impropre, mauvaises conception des machines, insuffisance de la formation technique, un défaut dans l'organisation générale du travail.

**Tableau n°25:** le rapport entre les C.S.P. et la survenance des accidents selon les catégories de l'ancienneté :

<b>C.S.P.</b> <b>Ancienneté</b>	<b>Cadres</b>	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Total</b>
-1an	-	02 18,18%	09 81,81%	11 100%
1-6 ans	-	02 9,25%	19 90,47%	21 100%
7-12 ans	01 14,28%	01 14,28%	05 71,42%	07 100%
13-20 ans	02 50%	-	02 50%	04 100%
+ 20 ans	06 10,71%	05 8,92%	45 80,35%	56 100%
Total	09 9,09%	10 10,10%	80 80,80%	99 100%

On constate selon ce tableau que 80,80%, des membres de l'échantillon sont des agents d'exécution, ou ceux qui ont une ancienneté de 1-6 ans enregistrent un taux de 90,47 %, 81,81% pour ceux qui ont une ancienneté de moins d'un an, et enfin 80,35%, ont une ancienneté de 50 ans et plus.

La catégorie des agents d'exécution, est plus qu'indispensable dans l'entreprise, du moment que les résultats de la productivité et de la production en général dépendent de ses efforts, c'est pour autant que l'entreprise pense à fidéliser et à conserver cette catégorie.

Les résultats affichés sur ce tableau attestent de cette réalité, comme bien même ils paraissent les plus désavantagés au sein de l'entreprise, ces derniers jouent un rôle capital dans la réalisation des objectifs de l'entreprise à travers leurs efforts déployés, leur sérieux et leur abnégation.

D'après Hémon D. « l'ancienneté génère un effet de dose » d'exposition sur le travailleur, celui-ci se trouvant régulièrement exposé aux agents nocifs. Par là, la durée et l'intensité de l'exposition aux facteurs de risque défini, le type, la fréquence et la gravité des accidents ». <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Hémon D : Op, cit. . P319. »

**Tableau n°26:** la relation entre la survenance des accidents du travail et le niveau d'instruction chez les anciens travailleurs :

Survenance d'accident Niveau d'instruction	Subi un accident	N'ont pas subi un accident	Total
Aucun niveau	05 77,12%	02 28,57%	07 100%
Primaire	07 58,33%	05 41,66%	12 100%
Moyen	22 66,66%	11 33,33%	33 100%
Secondaire	20 60,60%	13 39,39%	33 100%
Universitaire	01 07,14%	13 92,85%	14 100%
Total	55 55,55%	44 44,44%	99 100%

Ce tableau, indique que la majorité des membres objet de l'étude ont eu un accident de travail avec un pourcentage de 55,55%, où ceux qui appartiennent à la catégories sans niveau enregistrent un taux de 77,12%, le niveau moyen enregistre un taux de 66,66% , le niveau secondaire avec une pourcentage de 60,60%, le niveau primaire quant à lui enregistre un taux de 58,33%, enfin le niveau d'instruction universitaire est classé dernier avec un taux de 7,14%.

Les autres résultats du tableau affichent que 44,44% des personnes enquêtés n'ont pas eu d'accidents de travail, dont 92,85% représentent les universitaires, suivi par un pourcentage de 41,66% de niveau primaire, et le taux de 39,93% qui représente

les enquêtés de niveau secondaire, le niveau moyen avec un taux de 33,33%, et en fin un taux de 28% pour les sans niveau.

Donc, le nombre d'accidents de travail décroît au fur et mesure que le niveau d'instruction augmente. Les agents d'exécution sont les moins instruits, par conséquent les plus touchés par les accidents de travail, c'est ce que le tableau présente.

L'augmentation du nombre d'accidents, peut être expliquée par la difficulté de comprendre, le message de l'entreprise en matière de sécurité (affichage des consignes de sécurité) chez les enquêtes moins instruits. Ce qui rend ces mêmes accidents moins fréquents chez les plus instruit.

\*Les données collectées sont une réponse à la question suivante : « Est-ce que les anciens travailleurs sont plus exposés aux risques d'accidents du travail que d'autres ? ». **Tableau n°27:** le rapport entre la C.S.P et la survenance des accidents chez les anciens travailleurs:

<b>Survenance des accidents</b> <b>C.S.P</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Total</b>
Cadres	4 44,44%	5 55,55%	9 100%
Agent de maîtrise	4 40%	6 60%	10 100%
Agent d'exécution	47 58,75%	33 41,25%	80 100%
Total	55 55,55%	44 44,44%	99 100%

Le tableau montre que, 55,55% des membres de l'échantillon ont eu un accident, où le de 58,75% est enregistré par la catégorie des agents d'exécution, suivi par un taux de 44,44% enregistré par la catégorie des cadres, et enfin un taux de 40% enregistré par la catégorie des, agents de maîtrise.

Par contre 44,44%, des salariés n'ont pas eu un accident de travail, où le taux de 60% représente les membres de l'enquêtes qui appartiennent à la catégorie des agents de maîtrise, 55,55% représente la catégorie cadres, et enfin un taux de 41.25% enregistré par la catégorie des agents d'exécution.

On constate que l'ancienneté influence sur les anciens travailleurs, car ils sont les plus exposés aux risques selon leurs collègues, et pour cause : 1- l'environnement de l'entreprise qui n'offre pas des conditions de travail adaptées, 2- les problèmes familiaux qui peuvent avoir un impact certain sur la survenance des accidents.



**Tableau n°28:** la relation entre les C.S.P et les causes des accidents du travail chez les anciens travailleurs :

<b>Les causes des accidents</b> <b>C.S.P.</b>	<b>Le non maîtrise des nouveaux outils</b>	<b>La négligence</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Cadres	4 50%	2 25%	2 25%	8 100%
Agent de maîtrise	6 60%	1 10%	3 30%	10 100%
Agent d'exécution	31 38,27%	34 41,97%	16 19,75%	81 100%
Total	41 41,41%	37 37,37%	21 21,21%	99 100%

D'après le tableau on remarque que 41,41% des membres enquêtés voient que les accidents sont dus au non maîtrise des nouveaux outils, où les agents du maîtrise enregistrent un taux de 60%, suivi par la catégorie des cadres 50% , et en fin avec taux de 38,27% enregistrent chez les agents du maîtrise.

Ce tableau montre aussi, que 37,37% des enquêtés voient que les accidents sont dus à « la négligence des travailleurs», où 41,97% appartiennent à la catégorie des agents d'exécution, suivi d'un taux de 25% enregistré par la catégorie des cadres, et 10% par la catégorie des agents du maîtrise, enfin, 21,21% des personnes enquêtés voient que les causes d'accidents de travail, sont peut être dus à « l'absence d'attention et l'absence de concentration », où la catégorie des agents du maîtrise enregistre un taux de 30%, suivi par la catégorie des cadres par un taux de 25%, et en fin la catégorie des agents d'exécution avec un taux de 19,75%.

L'accident de travail est un accident qui peut survenir à n'importe quel moment. L'inattention du salarié ou son manque de concentration peut lui coûter cher, c'est pour autant qu'on arrêtera jamais de dire que c'est l'environnement global qu'il faut remettre en cause pour mettre les salariés dans les meilleures conditions possibles afin de mettre un terme à cette cadence effrénée des accidents de travail.

\* **Les données collectées sont une réponse à la question suivante : « Est- ce que les tâches routinières effectuées quotidiennement par les travailleurs peuvent avoir un impact sur la survenance des accidents ? » :**

**Tableau n° 29:** la relation entre la C.S.P et la survenance des accidents chez les travailleurs qui effectuent de tâches routinières :

Survenance des accidents C.S.P	Oui	Non	Total
Cadres	07 77,77%	02 22,22%	09 100%
Agent de maîtrise	06 60%	04 40%	10 100%
Agent d'exécution	65 81,25%	15 18,75%	80 100%
Total	78 78,78%	21 21,21%	99 100%

On constat que, 78,78% des membres enquêtés voient que la routine a un impact sur la survenance des accidents de travail, où 81,25% est le taux qui représente la catégorie des agents d'exécution, suivi par la catégorie des cadres avec un pourcentage de 77,77%, et en fin le taux de 60% représente la catégorie des agents de maîtrise.

Par contre le pourcentage de 21,21% renvoie à ceux qui voient que la routine n'a pas d'impact sur la survenance accidents de travail où t la catégorie des agents de maîtrise enregistre un taux de 40%, suivi par la catégorie des cadres avec un taux de 22,22%, et enfin la catégorie des agents d'exécution représenté un taux de 18,75%.

Les tâches routinier, réduisent la prudence des travailleurs et augmente les possibilités de survenance d'accidents, elles produisent l'épuisement qui est propice aux accidents.

La routine au travail entrainerait, aussi plusieurs dérèglements sur le plan physiologique, et les salariés qui effectuent des tâches routinières sont moins concentrés et souvent fatigués, par conséquent une augmentation des accidents qui bouleverse non seulement l'entreprise, mais aussi les autres salariés.

## Les résultats partiels de la troisième hypothèse d'étude :

Le travail sur terrain mené auprès de l'entreprise « **ALCOVEL** » d'Akbou, sur « **les accidents du travail causes et effet sur l'entreprise** », nous a permis de vérifier nos hypothèses et de déduire un ensemble de résultats qu'on peut présenter dans ce qui suit :

La relation entre les catégories d'ancienneté et la survenance de l'accident, à révélé que 55,55% des enquêtés qui ont eu un accident, où 80% ont une ancienneté entre 7-12 ans.

Pour la relation entre l'état des conditions de travail et la survenance des accidents de travail chez les anciens travailleurs : 55,55% des membres objet de l'étude disent que ce sont les plus expérimentés qui ont été le plus souvent victime des accidents de travail, et cela est dû pour 65,62% des enquêtés aux conditions de travail défavorables.

En ce qui concerne le rapport entre les C.S.P. et la survenance des accidents selon les catégories de l'ancienneté : nous avons trouvé que 80,80% des membres de l'échantillon sont des agents d'exécution, ou ceux qui ont une ancienneté de 1-6 ans enregistrent un taux de 90,47 %.

Concernant la relation entre la survenance des accidents de travail et le niveau d'instruction chez les anciens travailleurs, la majorité des membres objet de l'étude ont eu un accident de travail avec un pourcentage de 55,55%, où ceux qui appartiennent à la catégorie sans niveau enregistrent un taux de 77,12%.

Le rapport entre la C.S.P et la survenance des accidentel chez les anciens travailleurs fait état de 74,74% des membres de l'échantillon qui ont déjà eu un accident, où le taux de 78,75% est enregistre par la catégorie des agents d'exécution.

Pour ce qui touche à la relation entre les C.S.P et les causes des accidents de travail chez les anciens travailleurs : on a trouvé que 41,41% des membres enquêtés voient que les accidents sont dus au non maîtrise des nouveaux outils, où les agents du maîtrise enregistrent un taux de 60%.

Concernant la relation entre la C.S.P et la survenance des accidents chez les travailleurs qui ont effectuées des tâches routinières : on constat que, 78,78% des membres enquêtés voient que la routine a un impact sur la survenance des accidents de travail, où 81,25% est le taux qui représente la catégorie des agents d'exécution.

Ce que nous pouvons constater à travers ces résultats, c'est que **«La survenance des accidents du travail varie selon le facteur de l'ancienneté»**. De ce fait on peut conclure que notre hypothèse est confirmée.

## Les résultats finaux de nos hypothèses :

Après la vérification des hypothèses, l'analyse et l'interprétation des résultats, nous pouvons dire que l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour la protection des travailleurs et les prévenir contre les risques professionnels.

Les observations ont mis en lumière, les cause des accidents du travail au sein de l'entreprise, en tenant compte de : l'âge, le sexe, l'ancienneté de la victime, et aussi du secteur d'activité économique de l'employeur.

On première lieu, nous avons trouvé que « l'âge » des travailleurs à un impact sur la survenance des accidents, où toute les catégories d'âges, sont touchées par les accidents du travail, où la catégorie d'âge « des plus âgés », est classée première avec un pourcentage de 58,75 %. Tandis que, pour la catégorie d'âge des plus jeunes, elle enregistre aussi un taux de 41,25 %.

Chez les plus jeunes, la catégorie d'âge 20-30 ans, est la plus exposée avec un taux de 86,66%, suivi par un taux de 79,17 % enregistré par les 40-50 où les accidents de travail sont causés principalement par le manque de l'expérience dans le domaine industrielle.

Ce que nous pouvons constater c'est que « le sexe joue un rôle déterminant dans la survenance des accidents », où les hommes avec un taux de 61,44% ont été victimes des accidents de travail, alors que les femmes ont été victime dans 25 % des accidents du travail, et cela pourrait s'expliquer par le fait que la majorité des travailleurs employés dans les ateliers dits "à hauts risques" sont principalement des hommes.

Le taux des accidents du travail a un lien direct avec l'expérience du travailleur. C'est-à-dire qu'au sein de l'entreprise ALCOVEL on peut conclure que « la survenance des accidents varie selon le facteur de l'ancienneté ».

Ce phénomène peut être constaté chez les travailleurs âgés entre 20-40 ans, où ils avaient deux fois plus de chances d'être impliqués dans un accident du travail que

leurs homologues plus âgés avec un taux de 80%, avec une ancienneté qui varie entre 7-12 ans.

Le nombre d'accidents de travail décroît au fur et mesure que le niveau d'instruction augmente. Où les agents d'exécution sont les moins instruits, par conséquent les plus touchés par les accidents de travail. Les anciens travailleurs sont les plus exposés aux risques selon et leurs collègues, et pour cause : l'environnement de l'entreprise qui n'offre pas des conditions de travail adaptées, les problèmes familiaux qui peuvent avoir un impact certain sur la survenance des accidents.

Le secteur d'activité économique de l'employeur joue un rôle dans la survenance des accidents, où on trouve que les agents d'exécution sont les plus exposés aux risques, car ils travaillent avec des machines et dans des ateliers de production avec des moyens qui sont souvent anciens voir vétustes. .

De ce fait on peut dire, que malgré les efforts déployés par l'entreprise pour développer une politique préventive contre les accidents, notamment l'amélioration des conditions de travail, ces mesures paraissent insuffisants car ALCOVEL ne prend pas le facteur humains comme une préoccupation essentielle, elle omet de dresser une analyse des plus complète possible du risque, car il est nécessaire de sensibiliser, associer et impliquer tous les travailleurs exposés à ce genre de risque.

Il est donc nécessaire d'intégrer la prévention, dès la conception des lieux et au moment du choix des équipements, de la définition des postes et des méthodes de travail ainsi que de la sélection des produits utilisés. Parce que la santé et la sécurité au travail sont un droit pour tous ; la prévention est un devoir pour tous !

La prévention des accidents du travail est toujours rentable car il s'agit d'un investissement pour l'avenir.

## **Conclusion :**

La lutte contre les accidents du travail implique des investissements dans deux domaines : La formation personnelle, Les équipements et les matériels. Les investissements en formation réduit, les causes humaines en modifiant les comportements individuels créateurs de risque, et en permettant aux dispositions prises d'avoir leur pleine efficacité.

L'investissement en matériels et équipement agit sur les causes techniques et abaisse le niveau général de risque. L'efficacité des investissements, repose sur la qualité du diagnostic préalable. L'entreprise est tenue de présenter chaque année le programme des actions relatives à l'hygiène et la sécurité pour l'année à venir au comité d'entreprise, qui l'examine.

L'enjeu est de créer en Algérie, une vraie culture de sécurité. C'est un enjeu considérable qui touche chacun de nous, et qui agit sur nos institutions, notre système d'enseignement, sur les entreprises comme sur les administrations, sur les médias comme sur le milieu associatif. Entrer dans une culture de sécurité entraînera des changements de comportements, d'attitudes et exigera courage et ténacité.

Pour appréhender la problématique des dangers, il convient de réhabiliter les bonnes pratiques environnementales, et de sécurité au sein de l'entreprise en menant des actions de sensibilisation, d'information et formation des personnels effectués aux différents postes de travail et la population.

Il y a lieu également, de mettre en place des mesures générales de sécurité, afin de développer une culture de sécurité à travers des actions de sensibilisation.



***Liste***

***Bibliographique***

## Liste bibliographique :

### 1-Les Ouvrage théoriques :

1. BELLOULA T. : la réparation des accidents du travail et maladie professionnelles, collection Droit Pratique, édition Dahlab, 1993.
2. BERNARD Matoury, DANIEL, Crozet, Gestion des ressources humaines, 7<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris 2008.
3. - BOUYACOUB F. : Entreprise et financement bancaire, édition Casbah, Alger, 2003.
4. Bühl .M. Castelletta. A ; Accident du travail, Maladie professionnelle, 2eme édition, DELMAS, Paris, 2044.
5. CITEAU Pierre. gestion des ressources humaines, principe généraux, 2 éditions, Armond colin, Paris1997.
6. COTTA D : l'home au travail, édition libraire Arthème Fayard, 1987,
7. Durand C. le travail enchainé, collection sociologie, édition du Seuil, Paris 1978.
8. HARLY. Alain , accident et maladie professionnel, 3<sup>ème</sup> édition, Masson Paris, 2000.
9. Heinrich H.W.: Industrial Accident Prevention, edition McGraw-HILL Book, New York 1950.
10. - Jean\_ Luc ber nard, Claude lemane, traité de psychologie de travail et des organisations, Dunod, 2000.
11. Jean-Marie Pertti-gestion des ressources humain, 15eme, édition, Vuibert, Paris, 2008.
12. Jean- Pierre, M. la sécurité en entreprise, 2<sup>ème</sup> édition. Dunod, Paris, 2006.

13. LAGADEC, Jean, Le nouveau guide pratique de Droit, 2eme édition, Solar, Paris, 1996.
14. Marina B., Héleine oll B. Analyse d'un accident, édition paris.
- 15.. Magne L. et Vasseur D. : risques industriels, édition Lavoisier, Paris 2006.
16. MORGOSSIAN Nichan, Guide pratique des risques professionnels, Dunod, Paris, 2003.
17. NICHANE\_Magrossiant, guide pratique des risques professionnel, édition Dunas, Paris, 2003.
18. Piganiol C. : technique et politiques d'amélioration des conditions de travail, édition E.S.F Paris 1980.P.38.
19. RAK .R: Accidents du travail guide pratique médico-administratif et juridique, édition MMI, 1999.
20. SACHA Kocovski, management, optimiser vos produits et vos processus, édition des, 2009.
21. Zagdoun F. et Boné J. : sécurité, édition Technip, Paris 1996.

## **2-Les ouvrages de méthodologie :**

1. A .Silem et autre. Lexique de gestion, édition Dalloz, 7<sup>eme</sup> édition 2002.
2. Benîoti Grautthier, Rechercher sociale de la problématique à la collecte des données, presses de l'université du Québec, 5<sup>eme</sup> éd, 2009.
3. Grawitz. M. Méthode des sciences sociales, édition Dalloz, 11<sup>eme</sup> édition, Paris, 2001.
4. Lamoureux. A. Recherche et méthodologie en sciences humaines, Laval, Ed Etudes vivantes, 1995.
5. Maurice. A. initiation pratique à la recherche méthodologie des sciences humaines, édition casbah, Alger.

### **3-Dictionnaire :**

1. Akbar MOLAJANI, dictionnaire de sociologie contemporaine, 1<sup>ère</sup> éditions Zagros, Paris 2004.
2. Baraquin N. Dugué J, et autres, dictionnaire de philosophie, édition Armand Colin, Paris 1995.
3. Gilles FERREOL, Philippe CAUCHE, Marie DURREZ, NICOLS GADDREY MICHEL SIMON, dictionnaire de sociologie, 3<sup>ème</sup> édition, ARMOND COLIN, 1996.
4. Gérard cornu, vocabulaire juridique, 1<sup>er</sup> édition, Presse universitaire de France, Paris, 1987.
5. Raymond Boudon et all. dictionnaire de sociologie, 2<sup>ème</sup> édition, Raymond Boudon, 2005.

### **4-Articles Et communication :**

1. Abadlia F. : Accidents de travail, circonstances et prise en charge : Région de boumerdés-Algérie 2007.
2. Abdmezian c. / l'OPREBTPH et la prévention des risques professionnelles dans le secteur du BTPH, communication dans la journée d'information et de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels, 29 octobre 2006 Alger.
3. Amari S.M, et lamara Mahamed A : Les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles, communication à la journée d'études 25- 30 Décembre 2007 CNAS-INPRP.
4. Bouras, J. « essai d'évaluation des seuils de reprise en chère et de l'impacte économique des accidents du travail et des maladies professionnelles », revue du CREAD, spécial économique de santé n°34 mai 1995, Alger.

5. Hamani H. : programme de réduction des accidents du travail, les défis du management, OPREBTPH Alger septembre 2006. P.3. In, <http://www.Cramif.fr/pdf/th4/Paris/hamani.pdf>.
6. Hémon D : relation Dose-effet en pathologie industrielle. In, Lazarl, pathologie industrielle, approche épidémiologique édition Flammarion médecine science, Paris 1979.
7. Magniadas J : Histoire de la sécurité sociale, conférence présentée le 9-octobre-2003, à la confédération générale des travailleurs (CGT), P.2. In, [www, hs, cgt. Fr.](http://www.hs.cgt.fr) »
8. - Zwingmann B. : Sécurité au travail, communication au 30<sup>ième</sup> congrès international de A+A « sécurité et santé au travail », le 23 décembre 2008 Düsseldorf (Allemagne). P.1. In, [www.aplusa-online.de/](http://www.aplusa-online.de/) »
9. « Trudel J. et Larouche V. : Les accidents du travail classification des modèles et théories : valeur et utilité, monographie n° 22, Ecole de relation Industrielles, Montréal 1989. In, [https:// papyrus.bib.umontreal.ca /](https://papyrus.bib.umontreal.ca/)

## **5-ENCYCLOPEDIE :**

1. Encyclopédie Internaute : la prédisposition, 2008.In, [www.linternaute.com /](http://www.linternaute.com/)

## **6-APPORTS ET DOCUMENTS DIVERS:**

1. Ambassade de France en Algérie : mission économique «Algérie ; la nouvelle donne économique », 24 janvier 2005. P.9.In, [ww.ladocumentationfrancaise.fr](http://ww.ladocumentationfrancaise.fr)
2. C.N.A.S.statistiques des accidents du travail et maladies professionnelles 2007, direction de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles Alger. »

3. Le petit la rousse couleurs, édition entièrement nouvelle, Paris, 1998.
4. Microsoft encarta, 2009.

### **7-Réglementation ALGERIENNE :**

1. -La loi 88-07 du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail. In Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire n°4.P.189.In, www, JORADP.dz.

### **8-Sites Internet :**

1. [http:// www Travail.gouv. fr/IMG/pdf/ questionnaire- condition- de travail 1978. Pdf.](http://www.Travail.gouv.fr/IMG/pdf/questionnaire-condition-de-travail-1978.pdf)
2. [http:// www.INRS.Fr.](http://www.INRS.Fr)
3. [http : // www. Enquête sur les accidents du travail.com.](http://www.Enquête-sur-les-accidents-du-travail.com)
4. [http://ec.europa.eu/employment\\_social/news/2002/apr/esaw\\_fr.html.](http://ec.europa.eu/employment_social/news/2002/apr/esaw_fr.html)
5. [http : // www. Droit de travail, Article L2121., P42. Com.](http://www.Droit-de-travail.com)
6. [http:// www.INRS.Fr.](http://www.INRS.Fr)
7. [http : // facmed, uni- rennes 1. Fr/ resped/s/ medtra/ accident travail. Htm deb.](http://facmed.uni-rennes1.fr/resped/s/medtra/accident-travail.htm)
8. [http://www. Avis- droit- social.net/ accident\\_traavail.php.](http://www.Avis-droit-social.net/accident-traavail.php)

***Annexes***

# **Guide d'entretien :**

Notre guide d'entretien, est constitue de trois axes :

## **1. Information sur la personne :**

Sexe, Prénom, Âge, Situation familiale, Niveau d'instruction.

## **2. Information sur la nature de travail :**

- Pouvez-vous nous parler de votre travail ?
- Quel est votre statut dans l'entreprise ?
- Est-vous satisfait de votre travail ?
- Est- ce que les conditions de protection sont disponibles au sein de votre entreprise ?
- Respecter-vous les consignes et les règles de votre entreprise en termes de sécurité de travail ?

## **3. Information sur l'accident :**

- Est- ce que vous êtes exposé aux accidents de travail ?
- Avez-vous étés victime d'un accident ?
- Avez- vous étés contrains d'arrêter le travail à cause de cet accident ?



**UNIVERSITE DE BEJAIA**

**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**

**DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES**

**QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE SUR :**

***Les accidents du travail, causes et effets sur l'entreprise.***

***Etude pratique : entreprise AL.CO.VEL***

*Dans le cadre d'une recherche sociologique que nous volons réaliser sur*

*Les accidents du travail causes et effets sur l'entreprise, nous*

*Serions reconnaissants de biens vouloir répondre à ce questionnaire et nous vous*

*Remercions d'avance pour votre contribution.*

Année Universitaire : 2012/2013

# Questionnaire :

## I. Données personnelles:

### 1. Le sexe :

a. Masculin

b. Féminin

### 2. L'âge :

a. Moins de 20ans

b. 20-30 ans

c. 40-50 ans

d. 50ans et plus

### 3. La situation familiale :

a. Célibataire

b. Marié

c. Divorcé

d. Veuf (Ve)

### 4. Niveau d'instruction

a. Aucun niveau

b. Primaire

c. Moyen

d. Secondaire

e. Universitaire

### 5. Le statut professionnel :

a. Cadre

b. Agent de maîtrise

d. Agent d'exécution

### 6. L'ancienneté :

a. Moins d'un 1 an

b. 1-6 ans

c. 7-12 ans

d. 13-20 ans

e. Plus de 20 ans

### 7. L'habitation :

a. Proche de lieu de votre travail

b. Loin de lieu de votre travail

## II-La nature de travail :

a. Pouvez-vous nous parler de votre travail ?

.....  
.....

b. Etes vous satisfait de votre travail?

a. Oui

b. Non

Si, non pourquoi ?.....

.....

**c. Est- ce que les conditions de protection sont disponibles au sein de votre entreprise ?**

a. Oui

b. Non

**d. Respectez-vous les consignes et les règles de votre entreprise en termes de sécurité de travail ?**

a. Toujours

b. Des fois

c. Jamais

### **III. Les accidents du travail :**

**1. Etes-vous exposé aux accidents du travail ?**

a. Rarement

b. Parfois

c. Souvent

**2. Avez-vous été victime d'un accident du travail ?**

a. Oui

b. Non

**Si, oui de quel genre d'accident ?**

a. Grave

b. Bénin

**3. Avez-vous été contraints d'arrêter de travailler à cause de cet accident ?**

a. Oui

b. Non

### **❖ Première hypothèse (l'âge):**

**1. Selon-vous qui sont les plus exposés aux accidents?**

a. Les jeunes

b. Les plus âges

**Commentez votre réponse ?.....**

a. Manqué d'expérience

b. La négligence

c. Affecté aux postes plus risqués

**2. Est-ce que l'âge des travailleurs à un impact sur la sur survenance des accidents du travail ?**

a. Oui

b. Non

**Si, oui pourquoi ?.....**

.....

**3. A votre-avis quel genre des accidents rencontrer chez les plus âges ?**

- a. Glissade  b. Brûlure   
c. Blessure  d. D' autre

**3. A votre-avis quel type des accidents rencontrer chez les jeunes ?**

- a. Bénin  b. Grave

**❖ Deuxième hypothèses (le sexe) :**

**1. Est-ce que le sexe joue un rôle déterminant dans la survenance des accidents du travail ?**

- a. Oui  b. Non

**Pourquoi ?**.....

.....

**2. Est-ce que « les Hommes » sont les plus exposés aux accidents du travail ?**

- a. Oui  b. Non

**Pourquoi ?**

- a. Les exigences de la tâche  b. La complexité   
c. D'effort physique  d. Autre

**3. Avorte avis « les Femmes » sont moins exposées aux accidents du travail ?**

- a. Oui  b. Non

**4. Quel est le degré des accidents qui touche « les Femmes »?**

- a. Bénin  b. Grave

**Pourquoi ?** a. S'oriente vers des tâches faciles

- b. Moins d'effort physique  c. Autre

**5. Croyez-vous que « les Hommes » font plus face aux accidents plus que « les Femmes » dans les ateliers de production ?**

- a. Oui  b. Non

**6. Est-ce que il ya une différence entre « Hommes » et « Femmes » dans la survenance des accidents du travail ?**

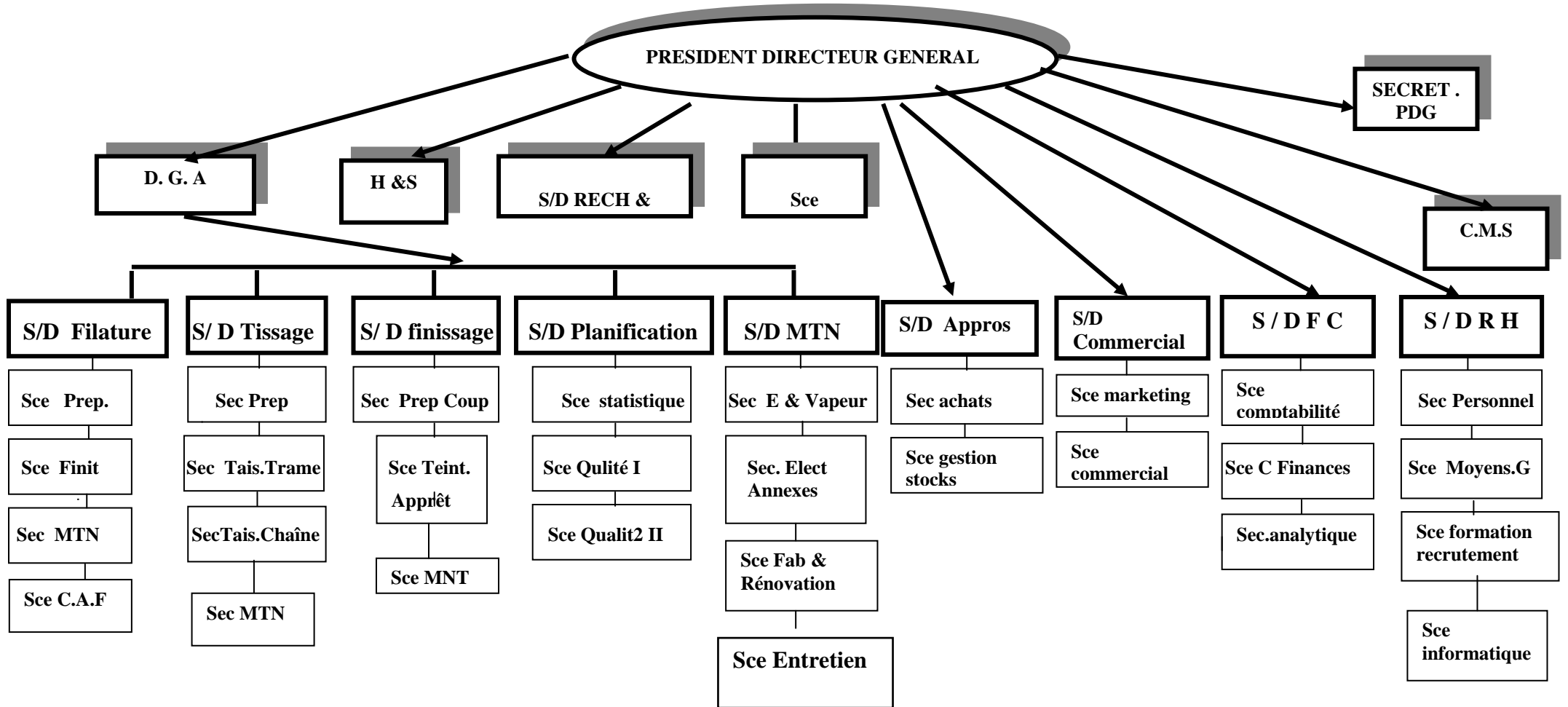
- a. Oui  b. Non

**Pourquoi ?**.....

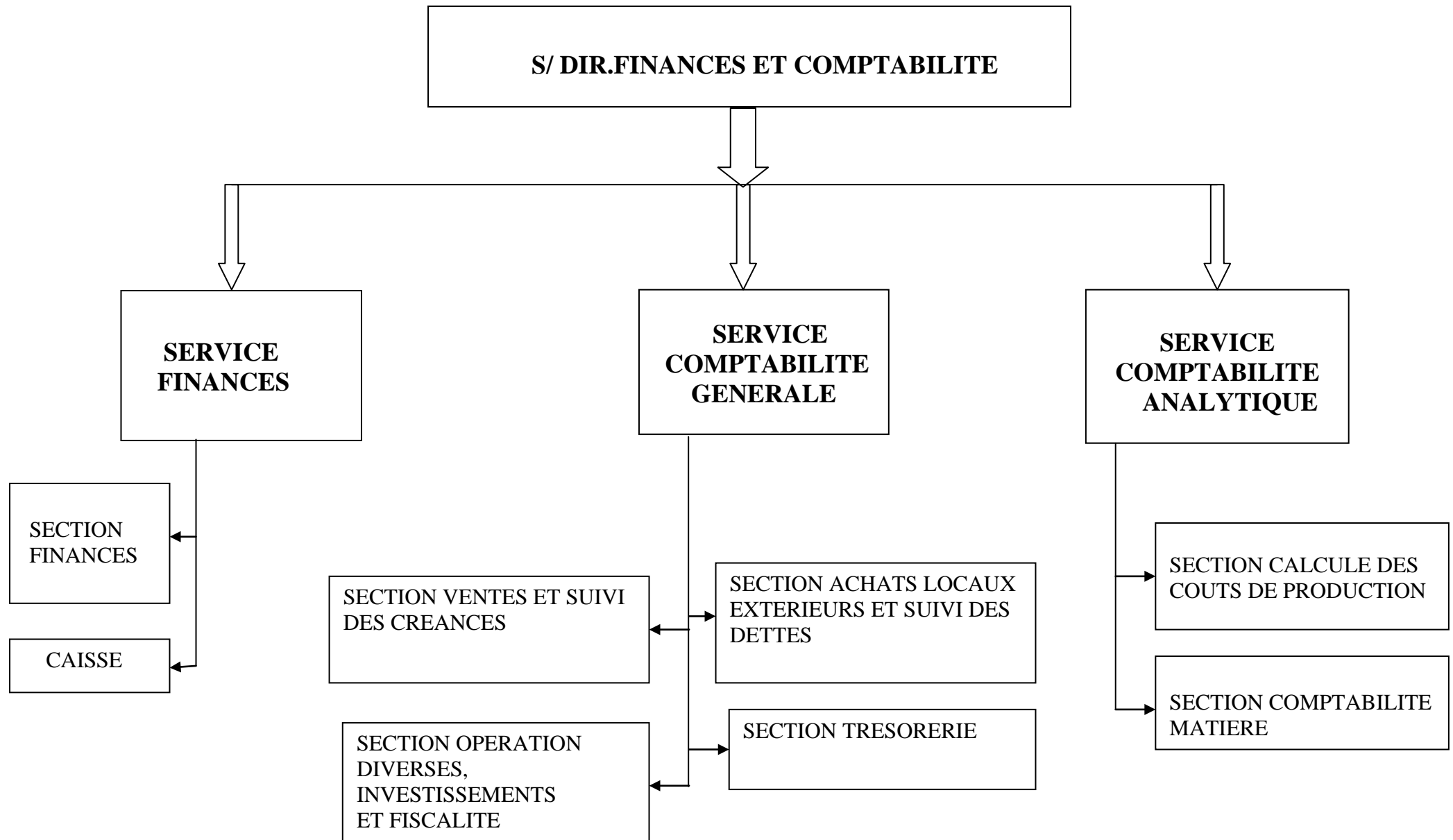
.....



# ORGANIGRAMME DE L'ENTREPRISE ALCOVEL



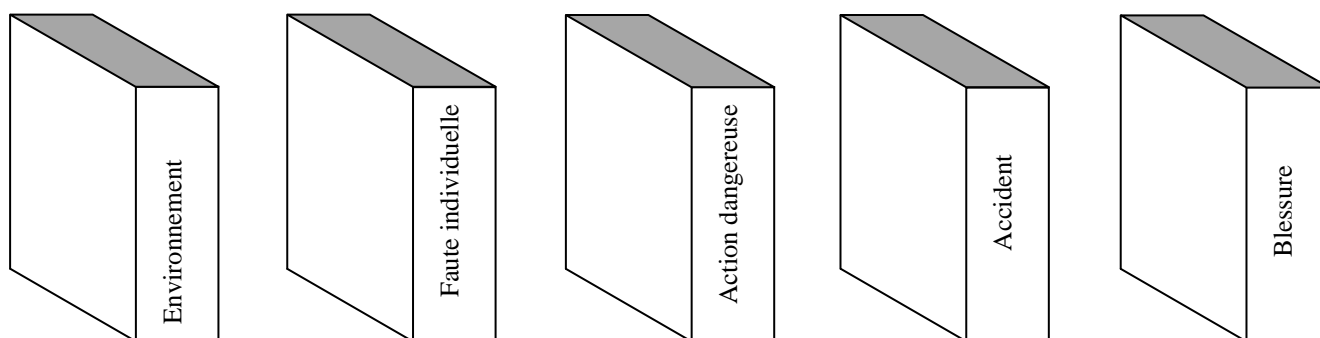
# ORGANIGRAMME DE LA S/ DIR. FINANCES ET COMPTABILITE



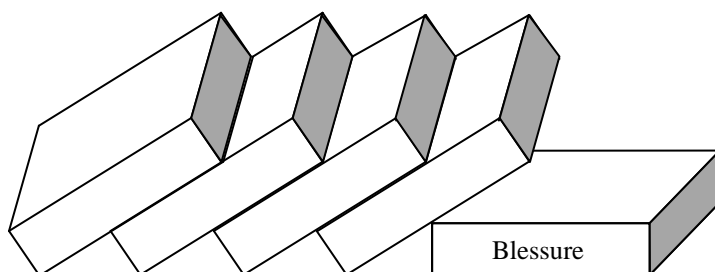
## ANNEXE 01

### Schéma 01 : la schématisation de la théorie des dominos d'Heinrich

- Cinq facteurs dans la séquence de l'accident selon Heinrich.



- La survenance d'un accident selon la séquence d'Heinrich.



- La prévention par l'élimination de l'action dangereuse.

